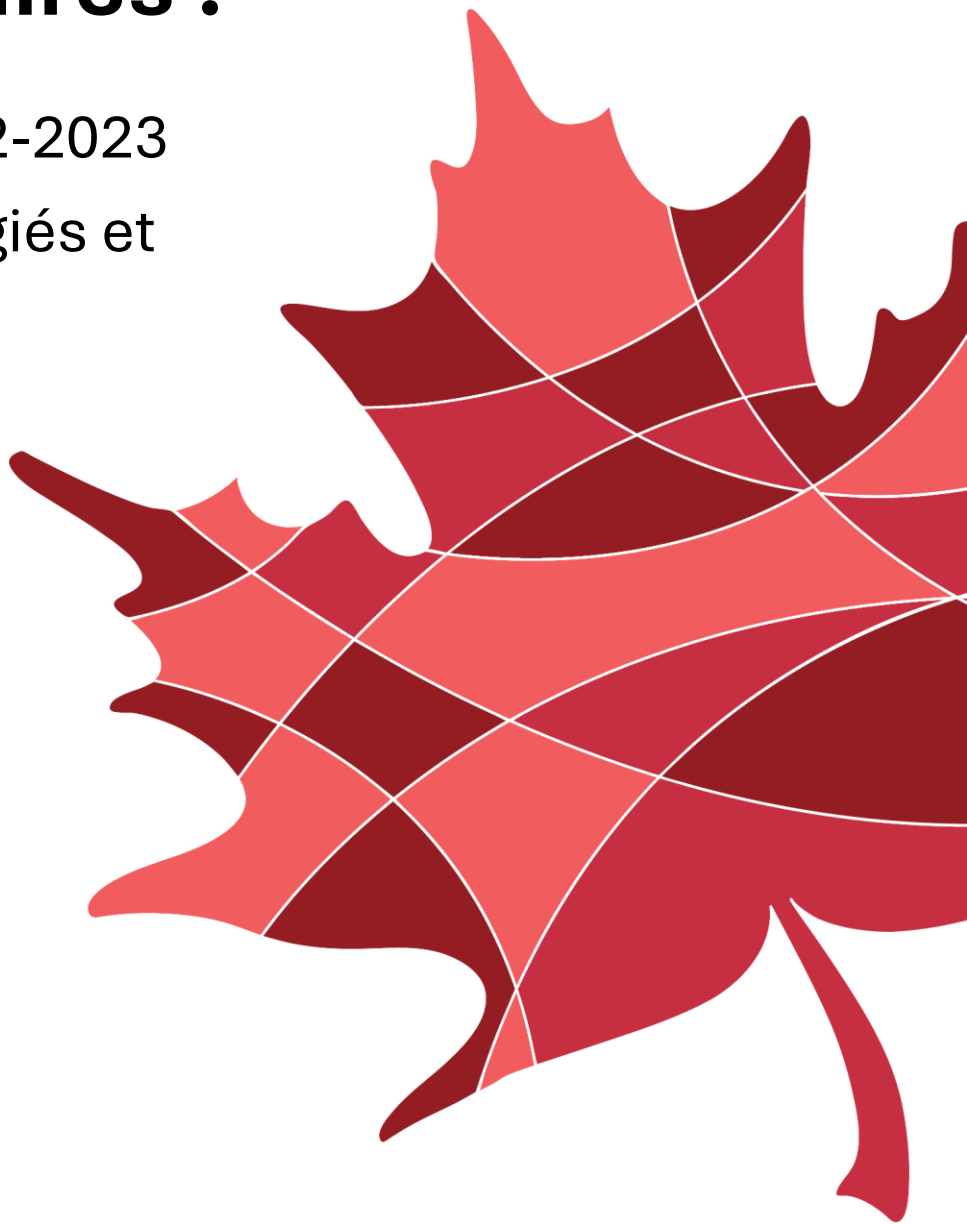


# Tableaux de renseignements supplémentaires :

Plan ministériel 2022-2023  
d'Immigration, Réfugiés et  
Citoyenneté Canada

Pour publication électronique  
seulement



Pour obtenir des renseignements sur les autres publications d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), consultez [Canada.ca/publications-ircc](https://Canada.ca/publications-ircc).

Disponible dans d'autres formats sur demande.

Also available in English under the title: Supplementary Information Tables: Immigration, Refugees and Citizenship Canada's 2022–23 Departmental Plan

Visitez-nous en ligne

[Site Web](https://ircc.canada.ca) : ircc.canada.ca

[X](#) : @CitImmCanFR

[Facebook](#) : @CitImmCanFR

[Instagram](#) : @CitImmCanFR

[YouTube](#) : @CitImmCanada

[LinkedIn](#) : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)

© Sa Majesté le Reine du chef du Canada, représenté par le ministre de Citoyenneté et Immigration, 2022.

ISSN 3111-1548

Ci1-27/1F-PDF

IRCC 05-2026

## Table des matières

Raison d'être, mandat et rôle : qui nous sommes et ce que nous faisons.....	1
Contexte opérationnel .....	2
Stratégie ministérielle de développement durable.....	3
Renseignements sur les programmes de paiements de transfert.....	16
Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus .....	16
Subvention versée en vertu de l'Accord Canada-Québec .....	16
Programme d'aide au logement provisoire .....	19
Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale .....	22
Programme d'aide à la réinstallation .....	26
Programme d'établissement .....	29
Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars.....	34
Programme de paiements de transfert : Quotes-parts annuelles à l'Organisation internationale pour les migrations.....	34
Programme d'aide mondiale aux migrants irréguliers.....	38
Analyse comparative entre les sexes plus .....	41
Capacité organisationnelle en matière d'ACS Plus .....	41
Points saillants de la capacité de rapports sur les résultats de l'ACS Plus par programme.....	42
Responsabilité essentielle 1 : Visiteurs, étudiants étrangers et travailleurs temporaires.....	42
Responsabilité essentielle 2 : Sélection et intégration des immigrants et des réfugiés.....	46
Responsabilité essentielle 3 : Citoyenneté et passeport .....	57
Services internes .....	60

# Raison d'être, mandat et rôle : qui nous sommes et ce que nous faisons

---

## Raison d'être

Le Canada est un pays sur lequel l'immigration a eu une incidence positive. Il a accueilli 19 millions de personnes depuis la Confédération et compte plus de 200 communautés ethniques. L'immigration a largement contribué à façonner le pays diversifié et prospère d'aujourd'hui, et, si l'on regarde vers l'avenir, elle pourrait être tout aussi essentielle à la cohésion sociale et à la prospérité économique futures du Canada. À cette fin, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada facilite l'entrée de résidents temporaires, gère la sélection, l'établissement et l'intégration de nouveaux arrivants, octroie la citoyenneté et délivre des passeports aux citoyens qui y ont droit. Le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté est responsable de cette organisation.

Remarque : Jusqu'à ce que la législation soit modifiée, l'appellation légale du Ministère aux fins des lois de crédits demeure le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

## Mandat et rôle

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) sélectionne et accueille à titre de résidents permanents et de résidents temporaires des étrangers dont les compétences contribuent à la prospérité du Canada. IRCC réunit également les familles.

Le Ministère perpétue la tradition humanitaire du Canada en accueillant des réfugiés et d'autres personnes qui ont besoin de protection, ce qui lui permet de respecter ses obligations internationales et de préserver sa réputation à l'échelle mondiale.

IRCC, en collaboration avec ses partenaires, présélectionne les résidents permanents et temporaires éventuels de manière à assurer la santé et la sécurité des Canadiens. Il est également responsable de la délivrance et du contrôle des passeports canadiens et d'autres titres de voyage qui facilitent les déplacements des citoyens canadiens, des résidents permanents et des personnes protégées.

Enfin, le Ministère renforce le Canada en aidant tous les nouveaux arrivants à s'établir et à s'intégrer à la société et à l'économie canadiennes, en plus d'encourager les gens à obtenir la citoyenneté canadienne, d'attribuer celle-ci et de délivrer des preuves de citoyenneté.

IRCC offre ses nombreux programmes directement ou par l'intermédiaire d'ententes contractuelles ou d'ententes de subventions ou de contribution, ou en partenariat avec d'autres ministères.

Des services d'immigration sont offerts par le biais du [site Web d'IRCC](#), par téléphone durant les heures d'ouverture locales au Canada ou par courriel, ainsi que dans 23 points de service au Canada et 61 points de service répartis dans 50 pays. En janvier 2020, il y

avait 161 centres de réception des demandes de visa dans 108 pays, 133 centres de soutien aux demandeurs<sup>1</sup> (ASC) aux États-Unis, de même qu'un réseau d'un peu plus de 2 000 médecins désignés offrant leurs services dans 178 pays.

Les services d'établissement et d'intégration avant l'arrivée au Canada sont offerts partout au pays, sauf au Québec, grâce à un réseau de plus de 500 fournisseurs de services partout au Canada.

Le Ministère collabore aussi avec [Emploi et Développement social Canada](#) pour offrir des services de collecte de données biométriques et de délivrance de passeports au pays. Ce partenariat permet à IRCC de profiter d'un vaste réseau de centres de traitement des demandes de passeport et de centres offrant des services directs (34 bureaux des passeports offrant tous les services et 310 Centres Service Canada). IRCC est également partenaire d'[Affaires mondiales Canada](#), qui assure les services de passeport à l'étranger à plus de 210 emplacements différents dans 148 pays.

## Contexte opérationnel

---

La pandémie de COVID-19 a continué de se répercuter sur les activités d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et sur les clients potentiels en 2021-2022, et son impact devrait se faire ressentir également en 2022-2023. IRCC a été confronté à de multiples défis : son personnel a dû s'adapter au travail à distance; les bureaux des fournisseurs de services nationaux, internationaux et tiers ont été temporairement fermés; le traitement des demandes sur papier dans le contexte a été difficile; le nombre de demandes à traiter a augmenté en conséquence. Les clients d'IRCC continuent également d'être touchés par la pandémie en raison de la fermeture des frontières et des répercussions sur les migrations internationales, ainsi que des répercussions sur les activités d'IRCC en ce qui concerne le traitement des demandes.

Pour relever les défis posés par la COVID-19, tant en ce qui concerne le système d'immigration en général que la capacité organisationnelle du Ministère, IRCC a fait de grands progrès pour délaisser les processus sur papier au profit d'un système numérique moderne et a mis en œuvre un certain nombre de mesures de facilitation. Malgré les défis de la pandémie, IRCC continue à faciliter l'entrée légitime des personnes et des familles, ainsi qu'à traiter les demandes de citoyenneté canadienne, de passeport et d'autres documents de voyage sans compromettre la santé et la sécurité des Canadiens. En réponse aux pressions causées par la pandémie, la Mise à jour économique et budgétaire de 2021 a contribué 85 millions de dollars en 2022-2023 à IRCC et à ses partenaires afin de réduire les délais de traitement, ainsi que les arriérés des demandes dans les principaux secteurs d'activité. Ce financement visera à combler les arriérés des demandes

---

<sup>1</sup> Les centres de soutien aux demandeurs aux États-Unis offrent des services de collecte des données biométriques aux demandeurs de visa de résident temporaire canadiens.

de résidence temporaire, de résidence permanente, de cartes de résident permanent, ainsi que des demandes de citoyenneté.

Le Ministère gère des pressions concurrentes, notamment la nécessité de répondre à la demande nationale de travailleurs dans un monde où les effectifs sont de plus en plus mobiles, de contribuer à la croissance économique et de déployer des efforts pour rationaliser la prestation des services et améliorer l'expérience des clients, tout en relevant des défis complexes au chapitre de la sécurité.

IRCC interagit chaque année avec des millions de personnes : celles qui veulent entrer au Canada en tant que résidents temporaires ou permanents et qui s'établissent ensuite dans la société canadienne, celles qui cherchent à obtenir la citoyenneté canadienne, les Canadiens qui veulent obtenir un passeport canadien ou d'autres personnes qui souhaitent obtenir des documents de voyage, comme un certificat d'identité ou un titre de voyage pour réfugiés.

Afin de favoriser l'intégration réussie des nouveaux arrivants dans l'économie et la société canadiennes, IRCC travaille régulièrement en étroite collaboration avec ses partenaires fédéraux, les provinces et territoires et d'autres intervenants afin d'aborder divers sujets clés liés à l'immigration, comme la planification des niveaux d'immigration, l'immigration économique ainsi que l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants, y compris les réfugiés et les personnes protégées.

Par ailleurs, IRCC garantit la meilleure expérience client possible grâce à un ensemble d'outils d'analytique avancée et en ligne conçus pour maintenir une expérience client positive et une réduction continue des délais de traitement et des demandes en attente de traitement.

Au cours des dernières années, à l'exception de 2020, le Ministère a observé des augmentations appréciables dans certains de ses secteurs d'activité les plus importants, car de nombreuses personnes dans le monde entier souhaitent entrer au Canada de façon temporaire ou permanente. Les volumes de visiteurs, de travailleurs temporaires et d'étudiants, qui ont également diminué considérablement en 2020-2021, devraient revenir aux niveaux élevés antérieurs dans les années à venir.

Le défi d'IRCC est de gérer efficacement l'augmentation du volume de demandes dans tous ses secteurs d'activité alors que les frontières internationales rouvrent graduellement et que la reprise économique du Canada s'installe, tout en travaillant avec les intervenants pour s'assurer que les nouveaux arrivants ont les meilleures chances de réussir dans la relance économique du Canada à la suite des répercussions économiques négatives découlant de la COVID-19.

## **Stratégie ministérielle de développement durable**

---

La Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) 2020–2023 d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a été publiée à l'automne 2020, et a fait l'objet de

mises à jour en 2021. Les tableaux ci-dessous font état de ces mises à jour. Une mise à jour de la [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\)](#) a été déposée à l'hiver 2021. À titre d'information, la SMDD 2020–2023 d'IRCC est accessible sur le [site Web du Ministère](#).

### Section 3 : Engagements d'IRCC



**Écologisation du gouvernement :** Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations écologiques, à faibles émissions de carbone et résilientes au climat

Ministre responsable : Tous les ministres

Cet objectif englobe les engagements de la Stratégie pour un gouvernement vert, ainsi que les exigences de déclaration en vertu de la Politique d'achats écologiques.

Un gouvernement à faible émission de carbone	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, s'il y a lieu, et votre choix d'indicateurs de rendement liés aux mesures ministérielles	Programmes dans le cadre desquels les mesures ministérielles seront prises
<b>Cibles de la SFDD</b> Réduire les émissions de GES des installations et des parcs automobiles du gouvernement fédéral par rapport aux niveaux de 2005 de 40 % d'ici 2025 <sup>2</sup> , et de 90 % d'ici 2050	La gestion du parc automobile sera optimisée en utilisant la télématique pour recueillir et analyser les données sur l'utilisation des véhicules qui devront être remplacés.	Mettre en œuvre un plan de réduction du parc automobile d'IRCC afin d'en réduire les émissions de GES. Le plan comprendra les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>installer la télématique sur tous les véhicules du parc</li> </ul>	<b>SFDD :</b> Un plan annuel du parc automobile est élaboré et mis en œuvre pour surveiller l'utilisation des véhicules, déterminer leur élimination et recommander leur remplacement par des véhicules de technologie plus récente, tels que des véhicules hybrides rechargeables ou	<b>Point de départ :</b> Émissions de GES du parc automobile pour l'exercice de référence 2005–2006 : [0,094] kt d'éq. CO <sub>2</sub> ; Émissions de GES du parc automobile pour l'exercice 2018–2019 : 0,060 kt d'éq. CO <sub>2</sub> <b>Cible :</b> Réduction des	5.1 Services internes

<sup>2</sup> Mis à jour en fonction de la Stratégie pour un gouvernement vert actualisée. Auparavant, la cible était une réduction de 40 % des émissions de GES d'ici 2030.

Un gouvernement à faible émission de carbone  Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, s'il y a lieu, et votre choix d'indicateurs de rendement liés aux mesures ministérielles	Programmes dans le cadre desquels les mesures ministérielles seront prises
		<p>automobile pour recueillir et analyser les données d'utilisation des véhicules;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• recycler les véhicules anciens ou moins utilisés (superflus) au Ministère ou les éliminer;</li> <li>• remplacer les véhicules énergivores actuels par des véhicules plus écoénergétiques, y compris des modèles hybrides ou entièrement électriques.</li> </ul>	<p>des groupes propulseurs entièrement électriques qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre.</p> <p><b>Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU :</b> ODD 13.2 : LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. Intégrer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.</p>	<p>émissions de GES de 40 % en 2025<sup>3</sup> par rapport à 2005</p> <p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre et pourcentage de variation des émissions de GES par rapport à l'exercice 2005–2006</p>	

<sup>3</sup> Mis à jour en fonction de la Stratégie pour un gouvernement vert actualisée. Auparavant, la cible était une réduction de 40 % des émissions de GES d'ici 2030.

Un gouvernement à faible émission de carbone Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, s'il y a lieu, et votre choix d'indicateurs de rendement liés aux mesures ministérielles	Programmes dans le cadre desquels les mesures ministérielles seront prises
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Former les gestionnaires du parc automobile sur les pratiques exemplaires pour la gestion du parc.</li> </ul>	<p><b>SFDD :</b> La formation et les messages décourageant la marche au ralenti à l'intention des gestionnaires du parc automobile et des conducteurs ont encouragé la réduction des émissions de GES.</p> <p><b>ODD de l'ONU :</b> ODD 13.3 : LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. Améliorer l'information, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.</p>	<p><b>Point de départ :</b> Au cours de l'exercice de référence 2018–2019, le nombre et le pourcentage de gestionnaires du parc automobile ayant suivi une formation sur les pratiques exemplaires pour la gestion du parc sont de 5 sur 8 (63 %).</p> <p><b>Cible :</b> D'ici 2023, 100 % des gestionnaires du parc automobile recevront une formation pour la gestion du parc.</p> <p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre et pourcentage de gestionnaires du parc automobile ayant suivi une formation sur les pratiques exemplaires</p>	5.1 Services internes

Un gouvernement à faible émission de carbone	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, s'il y a lieu, et votre choix d'indicateurs de rendement liés aux mesures ministérielles	Programmes dans le cadre desquels les mesures ministérielles seront prises
Le parc automobile administratif sera composé d'au moins 80 % de véhicules zéro émission (VZE) d'ici 2030.	La gestion du parc automobile sera optimisée en analysant la télématique appliquée aux véhicules afin de recueillir et d'analyser les données sur l'utilisation des véhicules qui doivent ou devraient être remplacés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toutes les nouvelles voitures de fonction qui seront achetées seront des VZE ou des véhicules hybrides.</li> <li>75 % des nouveaux achats de véhicules légers non modifiés du parc automobile administratif seront des véhicules à zéro émission ou hybrides.</li> </ul>	<p><b>SFDD :</b> La gestion du parc automobile respecte les lignes directrices du Conseil du Trésor sur les véhicules utilitaires légers et les voitures de fonction lors de l'acquisition de nouveaux véhicules ou du remplacement de véhicules existants. Les offres à commandes de SPAC sont mises à profit pour obtenir l'option la plus écoénergétique pour une application particulière (véhicule hybride ou entièrement électrique). L'acquisition réduit l'intensité en carbone et</p>	<p>pour la gestion du parc.</p> <p><b>Point de départ :</b> Pour l'exercice de référence 2018–2019, le nombre de véhicules dans le parc automobile d'IRCC était le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>0 véhicule doté de la télématique;</li> <li>0 véhicule électrique;</li> <li>12 véhicules à combustion interne conventionnels (57 %);</li> <li>9 véhicules hybrides (43 %).</li> </ul>	5.1 Services internes

<sup>4</sup> La cible de 100 % a été ajoutée puisqu'elle a été atteinte l'an dernier et sera établie comme cible future pour les années à venir.

Un gouvernement à faible émission de carbone Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, s'il y a lieu, et votre choix d'indicateurs de rendement liés aux mesures ministérielles	Programmes dans le cadre desquels les mesures ministérielles seront prises
			<p>diminue les émissions de GES. IRCC a réussi à réduire son parc de véhicules, ce qui a entraîné une réduction directe de ses émissions de GES.</p> <p><b>ODD de l'ONU :</b> ODD 12 : CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES.</p>	<p><b>Indicateurs de rendement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et pourcentage de véhicules dotés de la télématique;</li> <li>• Nombre et pourcentage de véhicules électriques;</li> <li>• Nombre et pourcentage de véhicules conventionnels;</li> <li>• Nombre et pourcentage de véhicules hybrides.</li> </ul>	
D'ici 2022, les ministères auront élaboré des mesures visant à réduire les risques relatifs aux changements climatiques pour les biens, les services et les activités.	Accroître la formation et le soutien concernant l'évaluation des répercussions des changements climatiques, la réalisation d'évaluations des risques liés aux changements climatiques et	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'ici 2022, IRCC s'efforcera de comprendre et d'évaluer les risques liés aux répercussions des changements climatiques susceptibles de toucher les biens, les services et les activités du</li> </ul>	<p><b>SFDD :</b> Il est important d'inclure la variabilité du climat et les changements climatiques dans les politiques, les programmes et les activités afin de s'adapter à un climat en évolution; cette mesure est conforme à l'approche de</p>	<p><b>Point de départ :</b> Des travaux seront en cours pour achever l'évaluation des risques liés aux changements climatiques d'IRCC.</p> <p><b>Cible :</b> D'ici 2022, réaliser une évaluation ministérielle des</p>	5.1 Services internes

Un gouvernement à faible émission de carbone  Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, s'il y a lieu, et votre choix d'indicateurs de rendement liés aux mesures ministérielles	Programmes dans le cadre desquels les mesures ministérielles seront prises
	l'élaboration de mesures d'adaptation à l'intention des fonctionnaires, et faciliter l'échange de pratiques exemplaires et de leçons retenues.	Ministère à l'échelle nationale et établira des mesures pour réduire ces risques liés aux changements climatiques, au besoin.	gestion des risques du gouvernement qui consiste à améliorer la protection des biens et des ressources et à renforcer la planification et la prise de décision.  <b>ODD de l'ONU :</b> ODD 13.2 : LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. Intégrer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.	risques liés aux changements climatiques et élaborer des mesures pour réduire les risques cernés, le cas échéant.  <b>Indicateurs de rendement :</b> Achèvement de l'évaluation des risques climatiques pour IRCC et élaboration de mesures visant à réduire les risques liés aux changements climatiques pour les biens, les services et les activités, au besoin.	
Mesures à l'appui de l'objectif : Écologisation du gouvernement  [Cette section porte sur les mesures qui soutiennent l'objectif	Les ministères utiliseront des critères environnementaux pour réduire les répercussions sur l'environnement et garantir une valeur optimale dans	<ul style="list-style-type: none"> <li>Achat de papier reprographique et d'impression commerciale composé d'au moins 30 % de matières recyclées.</li> </ul>	<b>SFDD :</b> Les activités d'achat soutiennent la transition vers une économie à faible émission de carbone par l'achat d'articles écologiques réalisé au moyen d'offres à	<b>Point de départ :</b> Pour l'exercice de référence 2018–2019, 100 % du papier acheté par IRCC est composé d'au moins 30 % de matières recyclées.	5.1 Services internes

Un gouvernement à faible émission de carbone	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, s'il y a lieu, et votre choix d'indicateurs de rendement liés aux mesures ministérielles	Programmes dans le cadre desquels les mesures ministérielles seront prises
d'écologisation du gouvernement, mais qui n'appuie pas <b>directement</b> une cible de la SFDD]	les décisions du gouvernement en matière d'approvisionnement.		<p>commandes principales et nationales qui exigent que les fournisseurs proposent du papier composé d'au moins 30 % de matières recyclées. Ces pratiques favorisent la réduction de l'empreinte écologique d'IRCC et contribuent à la réduction des émissions de GES.</p> <p><b>ODD de l'ONU :</b>            ODD 12.7 : CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES. Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales</p>	<p><b>Cible :</b>            100 % du papier acheté au moyen d'offres à commandes principales et nationales pour les fournitures de bureau était composé d'au moins 30 % de matières recyclées.</p> <p><b>Indicateur de rendement :</b>            Pourcentage des achats de papier reprographique et d'impression commerciale composé d'au moins 30 % de matières recyclées et certifié conforme à une norme environnementale reconnue visant la réduction de l'impact environnemental de sa production.</p>	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir des activités durables en</li> </ul>	<p><b>SFDD :</b>            IRCC a réussi à réduire ses</p>	<p><b>Point de départ :</b>            Ratio</p>	5.1 Services internes

Un gouvernement à faible émission de carbone  Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, s'il y a lieu, et votre choix d'indicateurs de rendement liés aux mesures ministérielles	Programmes dans le cadre desquels les mesures ministérielles seront prises
		milieu de travail en réduisant le nombre d'imprimantes pour atteindre la cible de 8 employés pour une imprimante.	imprimantes grâce à des projets tels que la modernisation des services d'impression et la mise en œuvre de nouveaux outils (p. ex. la signature électronique) qui contribuent à réduire les émissions de GES d'IRCC.  <b>ODD de l'ONU :</b> ODD 12 : CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES.	d'employés par imprimante à l'exercice 2015–2016 (année de référence) = 3,86 employés pour une imprimante (3,86:1).  Ratio d'employés par imprimante à l'exercice 2018–2019 = 8,86 employés pour une imprimante (8,86:1).  <b>Cible :</b> 8 employés pour une imprimante; cible atteinte en mars 2019.  IRCC s'efforcera de dépasser cet objectif en atteignant un ratio de 15 employés pour une imprimante d'ici 2023.  <b>Indicateur de rendement :</b> Ratio d'employés pour une imprimante	

Un gouvernement à faible émission de carbone  Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, s'il y a lieu, et votre choix d'indicateurs de rendement liés aux mesures ministérielles	Programmes dans le cadre desquels les mesures ministérielles seront prises
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir des activités durables en milieu de travail en atteignant ou en dépassant la cible de réduction de 20 % de la consommation de papier.</li> </ul>	<p><b>SFDD :</b> IRCC fait la promotion de pratiques écologiques et d'activités durables en milieu de travail à l'aide de messages et de programmes qui encouragent les employés à réduire leur consommation de papier, ce qui entraîne une réduction des GES lors de la fabrication et du transport du papier.</p> <p><b>ODD de l'ONU :</b> ODD 12 : CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES.</p>	<p><b>Point de départ :</b> Nombre de feuilles de papier par employé au cours de l'exercice 2010–2011 (exercice de référence) = 5 996 feuilles par employé. Nombre de feuilles de papier par employé au cours de l'exercice 2018–2019 = 1 251 feuilles par employé</p> <p><b>Cible :</b> Réduction de 20 %</p> <p><b>Indicateur de rendement :</b> Écart en pourcentage (%) de la consommation de papier par rapport à l'exercice 2010–2011;  Écart en pourcentage (%) de la consommation de papier entre</p>	5.1 Services internes

Un gouvernement à faible émission de carbone	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, s'il y a lieu, et votre choix d'indicateurs de rendement liés aux mesures ministérielles	Programmes dans le cadre desquels les mesures ministérielles seront prises
				l'exercice 2010–2011 et l'exercice 2018–2019 = diminution de 79 %	
	L'appui à l'approvisionnement écologique sera renforcé, notamment par des lignes directrices, des outils et de la formation offerte aux fonctionnaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce que tous les agents d'approvisionnement et décideurs aient la formation et les connaissances nécessaires pour appuyer les achats écologiques.</li> </ul>	<p><b>SFDD :</b> Les achats écologiques et la formation en matière d'achats écologiques intègrent des critères environnementaux dans les décisions d'achat, ce qui mène directement à une réduction des émissions de GES dans les biens et services acquis. Les agents d'approvisionnement formés pour l'application de ces critères peuvent attribuer des marchés à des fournisseurs dont les émissions de GES ont une empreinte réduite.</p>	<p><b>Point de départ :</b> Au cours de l'exercice de référence 2018–2019, 100 % des spécialistes en approvisionnement et 100 % des spécialistes en gestion du matériel ont reçu une formation sur les achats écologiques.</p> <p><b>Cible :</b> 100 % des spécialistes de l'approvisionnement et des spécialistes de la gestion du matériel<sup>5</sup></p> <p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de spécialistes de</p>	5.1 Services internes

<sup>5</sup> La cible de 100 % a été ajoutée puisqu'elle a été atteinte l'an dernier et sera établie comme cible future pour les années à venir.

Un gouvernement à faible émission de carbone Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, s'il y a lieu, et votre choix d'indicateurs de rendement liés aux mesures ministérielles	Programmes dans le cadre desquels les mesures ministérielles seront prises
			<p>Cette situation devrait motiver les fournisseurs à réduire les émissions de GES liées à leurs biens, services et chaînes d'approvisionnement.</p> <p><b>ODD de l'ONU :</b> ODD 12.7 : CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES.</p> <p>Promouvoir des pratiques d'approvisionnement public durables, conformément aux politiques et aux priorités nationales.</p>	l'approvisionnement et de spécialistes de la gestion du matériel qui ont suivi la formation sur les achats écologiques	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Voir à ce que les principaux responsables ajoutent à leurs ententes de gestion du rendement (EGR) la contribution et l'appui à l'égard des</li> </ul>	<p><b>SFDD :</b> Les évaluations de rendement des gestionnaires et des administrateurs fonctionnels chargés des achats comprennent des objectifs relatifs aux achats</p>	<p><b>Point de départ :</b> Pour l'exercice de référence 2018–2019, tous les principaux responsables ont inclus dans leur EGR la contribution et l'appui aux objectifs de la</p>	5.1 Services internes

Un gouvernement à faible émission de carbone Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, s'il y a lieu, et votre choix d'indicateurs de rendement liés aux mesures ministérielles	Programmes dans le cadre desquels les mesures ministérielles seront prises
		objectifs de la Politique sur les achats écologiques du gouvernement du Canada.	écologiques afin d'éduquer les agents d'approvisionnement et de s'assurer que ces derniers tirent parti des critères d'approvisionnement écologique dans les demandes de soumissions dans la mesure du possible.  <b>ODD de l'ONU :</b> ODD 12.7 : CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES. Promouvoir des pratiques d'approvisionnement public durables, conformément aux politiques et aux priorités nationales.	Politique sur les achats écologiques du gouvernement du Canada – 6 sur 6 (100 %).  <b>Cible :</b> 100 % des principaux responsables <sup>6</sup> <b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de gestionnaires et d'administrateurs fonctionnels chargés de l'approvisionnement et de la gestion du matériel dont l'évaluation du rendement comprend la contribution et l'appui aux achats écologiques durant l'exercice en cours.	

<sup>6</sup> La cible de 100 % a été ajoutée puisqu'elle a été atteinte l'an dernier et sera établie comme cible future pour les années à venir.

# Renseignements sur les programmes de paiements de transfert

---

## Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus

Subvention versée en vertu de l'*Accord Canada-Québec*

### Renseignements généraux

**Nom du programme :**

Subvention versée en vertu de l'*Accord Canada-Québec* : voté

**Date de mise en œuvre :**

La compensation financière versée à la province (sous forme de subvention) est fondée sur l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1991.

**Date d'échéance :**

Programme permanent

**Type de paiement de transfert :**

Subvention

**Type de crédit :**

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du budget des dépenses du gouvernement du Canada.

**Exercice de mise en application des modalités :**

En cours

**Lien aux résultats ministériels :**

Les résidents permanents sont accueillis et bénéficient d'un soutien à l'établissement

## **Lien au répertoire des programmes du Ministère :**

Établissement et Réinstallation

## **But et objectifs du programme de paiements de transfert :**

Conformément à l'*Accord Canada-Québec* signé en 1991, le Canada a transféré au Québec la responsabilité de l'administration des services liés à l'établissement et à la réinstallation, et cette responsabilité venait avec une subvention qui comprend une indemnité raisonnable pour les coûts. Cette subvention versée au Québec couvre les coûts des services d'accueil et d'intégration linguistique, culturelle et économique, à condition qu'ils soient comparables aux services financés par le fédéral offerts ailleurs au pays. Les objectifs de l'Accord sont de préserver le poids démographique du Québec au Canada et d'intégrer les immigrants dans cette province d'une manière qui respecte l'identité distincte du Québec. Aux termes de l'Accord, la sélection des immigrants destinés au Québec (sauf les cas portant sur le regroupement familial et les personnes protégées au Canada) relève exclusivement de la province, de même que l'accueil et l'intégration linguistique et culturelle de ces immigrants (y compris la réinstallation des réfugiés).

Toujours en vertu de l'Accord, la responsabilité du Canada consiste à définir les objectifs en matière d'immigration, les niveaux nationaux d'immigration et l'admissibilité des immigrants ainsi qu'à sélectionner les demandeurs au titre de la catégorie du regroupement familial et les personnes protégées au Canada et à attribuer la citoyenneté. Ce programme a recours au financement par paiement de transfert dans le cadre de la subvention au titre de l'*Accord Canada-Québec sur l'immigration*.

Il incombe au Québec de sélectionner, d'accueillir et d'intégrer les immigrants qui s'établissent dans la province. Conformément à l'article 26 et à l'annexe B de l'*Accord Canada-Québec*, le Canada doit accorder une compensation au Québec pour les services d'accueil et d'intégration pourvu que :

- les services d'accueil et d'intégration (mentionnés aux articles 24 et 25 de l'*Accord*) offerts par le Québec correspondent dans leur ensemble à ceux offerts par le Canada dans le reste du pays;
- ces services soient offerts sans discrimination à tout résident permanent dans cette province, qu'il ait été sélectionné ou non par le Québec.

## **Résultats attendus :**

Le gouvernement du Québec est responsable de l'élaboration et de la publication de ses propres législations et politiques en matière d'immigration. Il communique à l'Assemblée nationale ses propres résultats escomptés au chapitre de l'immigration.

Bien que le Québec ait compétence en matière d'accueil et d'intégration des immigrants à destination de la province, l'Accord précise que les services couverts par la subvention doivent correspondre aux services offerts par le Canada dans le reste du pays. À cette fin, le Canada et le Québec effectuent des études régulières de leurs services respectifs afin de veiller à ce que des services comparables continuent d'être offerts aux nouveaux arrivants dans tout le pays. Depuis 2014, le Comité mixte a présenté cinq études comparatives qui montrent que les services d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants sont généralement comparables au Canada et au Québec, répondant ainsi aux exigences de l'Accord. La dernière étude comparative couvrait la période 2018–2019 et a été présentée lors de la réunion du Comité mixte le 10 février 2020.

Suite au dépôt de la dernière étude, les co-présidents du Comité mixte ont demandé que la prochaine étude comparative soit déposée à l'automne 2021 et qu'une nouvelle méthodologie avec des indicateurs de comparaison de services soit développée et incluse dans cette étude. Bien que la pandémie de COVID-19 ait interrompu l'élaboration complète de l'étude comparative, le Ministère a élaboré un résumé exécutif ainsi que des indicateurs tel que demandé. Le résumé exécutif et les indicateurs seront provisoirement déposés au début du printemps 2022.

#### **Exercice de la dernière évaluation réalisée :**

L'évaluation de la subvention au Québec est effectuée à tous les cinq ans. La dernière évaluation a été achevée en 2019–2020.

#### **Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation :**

Continuation

#### **Exercice de la prochaine évaluation prévue :**

La prochaine évaluation de la subvention versée en vertu de *l'Accord Canada-Québec* devrait être terminée en 2025–2026.

#### **Groupes de bénéficiaires ciblés généraux :**

Le gouvernement du Québec est le seul bénéficiaire de la subvention.

#### **Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires :**

La prochaine réunion du Comité mixte est provisoirement prévue au début du printemps 2022.

## Information financière (en dollars)\*

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2021–2022	Dépenses prévues 2022–2023	Dépenses prévues 2023–2024	Dépenses prévues 2024–2025
<b>Total des subventions</b>	697 030 000	697 030 000	697 030 000	697 030 000
<b>Total des contributions</b>	0	0	0	0
<b>Total des autres types de paiements de transfert</b>	0	0	0	0
<b>Total du programme</b>	697 030 000	697 030 000	697 030 000	697 030 000

\*Conformément à l'Accord, le gouvernement fédéral augmente l'indemnité annuelle versée au Québec lorsque certaines conditions sont présentes. Selon la formule 1, les conditions sont les suivantes :

- une augmentation du nombre d'immigrants non francophones que le Québec accueille entre les deux années civiles précédentes;
- une augmentation des dépenses fédérales moins les services de la dette (dépenses nettes), indiquée dans les Comptes publics du Canada entre les deux exercices précédents.

Au cours d'un exercice donné, le montant de la subvention ne peut être réduit par rapport à l'exercice précédent. Elle ne peut qu'augmenter ou rester constante. Lorsque l'une ou l'autre des conditions de la formule ci-dessus est négative, elle est réputée égale à zéro et ne peut être négative. Le montant pour 2021-2022 est une prévision calculée en fonction de la valeur de la subvention 2020-2021 et des deux conditions ci-dessus. Pour 2022-2023 et au-delà, le tableau indique les montants minimaux ; tout rajustement dû à la formule sera affecté par le biais du processus du Budget supplémentaire des dépenses.

## Programme d'aide au logement provisoire

### Renseignements généraux

#### Nom du programme de paiements de transfert :

Programme d'aide au logement provisoire (PALP)

#### Date de mise en œuvre :

21 mars 2019

**Date d'échéance :**

21 mars 2023

**Type de paiement de transfert :**

Subvention

**Type de crédit :**

Budget principal des dépenses

**Exercice de mise en application des modalités :**

2020–2021

**Lien avec les résultats ministériels :**

Les résidents permanents éventuels sont sélectionnés en vue de leur immigration au Canada.

**Lien avec le répertoire des programmes du Ministère :**

Asile

**But et objectifs du programme de paiements de transfert :**

Le Canada a constaté une augmentation du nombre de demandes d'asile à partir de 2017, notamment en ce qui concerne les arrivées par les points d'entrée et entre les points d'entrée (c.-à-d. migration irrégulière). Les provinces ont demandé un soutien pour gérer l'incidence en aval des flux d'asile, y compris les pressions relatives à l'hébergement provisoire. Bien que les mesures concernant les voyages et les frontières liées à la COVID-19 aient réduit le nombre de demandeurs d'asile entrés au Canada en 2020 et 2021, la levée progressive de ces mesures depuis l'été 2021 a entraîné une augmentation du nombre de demandes d'asile. Parallèlement, les pressions sur les réseaux de refuges ont subsisté à la suite de la COVID-19, principalement en raison de l'augmentation des coûts liés à la distanciation et au nettoyage, et des séjours plus longs que la moyenne.

À titre de programme temporaire, le PALP aide le gouvernement fédéral à fournir le soutien financier ponctuel qu'il s'est engagé à offrir aux provinces et aux municipalités pour compenser les coûts extraordinaires associés à l'hébergement provisoire des demandeurs d'asile qui entrent au Canada en plus grand nombre depuis quelques années. Le programme a récemment été prolongé afin de continuer de faire face aux coûts de l'hébergement provisoire assumés par les provinces et les municipalités, notamment en

raison de l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile à la suite de la levée des dernières restrictions frontalières, ainsi que de l'augmentation des dépenses liées à la COVID-19.

**Résultats attendus :**

Les subventions accordées dans le cadre du programme devraient aider les gouvernements provinciaux et municipaux à fournir des solutions d'hébergement provisoire efficaces aux demandeurs d'asile jusqu'à ce qu'ils puissent obtenir un logement permanent.

**Exercice de la dernière évaluation réalisée :**

Sans objet.

**Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation :**

Sans objet.

**Exercice de la prochaine évaluation prévue :**

Sans objet.

L'atteinte des résultats attendus est suivie dans le cadre des exercices continus de surveillance du rendement et de production de rapports sur le rendement d'IRCC. Une évaluation de cette initiative sera prise en considération dans le cadre de l'exercice annuel de planification des évaluations ministérielles d'IRCC. Le moment et la portée de toute évaluation envisagée pour cette initiative seraient définis en fonction des risques ministériels et des risques liés au programme, des priorités gouvernementales et ministérielles et des besoins de la haute direction et des principaux intervenants.

**Groupes de bénéficiaires ciblés généraux :**

Les gouvernements provinciaux et municipaux qui ont dû faire face à des coûts extraordinaires en raison de l'afflux récent de demandeurs d'asile.

**Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires :**

Après réception d'une demande écrite de la part des provinces (et des municipalités, le cas échéant) démontrant qu'elles ont encouru des frais d'hébergement provisoire en raison de l'augmentation du nombre de demandes d'asile, les fonctionnaires du Ministère contacteront les demandeurs afin d'évaluer la demande et d'étayer les discussions sur le montant final de l'aide financière. IRCC continue également de dialoguer avec les provinces à travers les forums existants afin de mieux comprendre et contribuer à alléger les pressions auxquelles elles sont confrontées pour fournir un hébergement temporaire aux demandeurs d'asile.

## Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2021–2022	Dépenses prévues 2022–2023	Dépenses prévues 2023–2024	Dépenses prévues 2024–2025
<b>Total des subventions</b>	0	173 000 000	0	0
<b>Total des contributions</b>	0	0	0	0
<b>Total des autres types de paiements de transfert</b>	0	0	0	0
<b>Total du programme</b>	0	173 000 000	0	0

## Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale

### Renseignements généraux

#### Nom du programme :

Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale : voté

Connu avant avril 2019 sous le nom de « Programme d'élaboration de politiques en matière de migration ».

#### Date de mise en œuvre :

En février 2003, le programme a été lancé pour la première fois sous le nom de « Programme d'élaboration de politiques en matière de migration »; en 2019, il a été rebaptisé « Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale (PRCMI) ».

#### Date d'échéance :

Programme permanent

**Type de paiement de transfert :**

Subvention

**Type de crédit :**

Crédits alloués annuellement par le biais du Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

**Exercice de mise en application des modalités :**

2019–2020

**Lien aux résultats ministériels :**

Les résidents permanents potentiels sont sélectionnés en vue de leur immigration au Canada

**Lien au répertoire des programmes du Ministère :**

Asile

**But et objectifs du programme de paiements de transfert :**

Le but du PRCMI est de financer des initiatives qui font progresser les politiques et programmes mondiaux en matière de migration, à l'appui des objectifs migratoires et humanitaires du Canada.

L'objectif principal du PRCMI est de soutenir le développement de systèmes de migration bien gérés qui facilitent une migration sûre, ordonnée et régulière par l'entremise de :

- a. l'adhésion à des organisations internationales liées aux migrations;
- b. l'avancement des efforts de renforcement des capacités;
- c. l'intensification de la production et de l'échange de renseignements et d'expertise en matière de migration.

**Résultats attendus :**

Les résultats attendus du PRCMI sont les suivants :

- Renforcement des systèmes de migration et de protection des réfugiés dans les pays sources, de transit et d'accueil;
- Facilitation de la migration sécuritaire, ordonnée et régulière et dissuasion de la migration irrégulière;
- Promotion d'un discours ouvert sur les questions de migration et d'asile et fondé sur des données probantes.

**Exercice de la dernière évaluation réalisée :**

2021–2022 – Évaluation du Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale – volet Projets financés

2021–2022 – Évaluation de l’adhésion d’IRCC à des organisations et à des forums internationaux

**Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation :**

Continuation

**Exercice de la prochaine évaluation prévue :**

En ce qui concerne le PRCMI dans son ensemble, la prochaine évaluation prévue aura lieu en 2026–2027.

L’évaluation de l’Enveloppe de coopération et de mobilisation en matière de migration (ECMM) est prévue pour 2023–2024.

**Groupes de bénéficiaires ciblés généraux :**

- Les organisations internationales et autres bénéficiaires de subventions étrangers;
- Les organisations non-gouvernementales (ONG), institutions, organisations et organismes étrangers à but non lucratif dont les activités sont menées au Canada ou à l’étranger et qui ont une portée internationale;
- Les particuliers et les organisations du secteur privé qui exercent leurs activités à l’échelle internationale depuis le Canada ou l’étranger.

**Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires :**

Le financement du PRCMI est utilisé pour financer :

- l’adhésion à des organisations multilatérales internationales;
- le renforcement des capacités en matière de migration.

On entretient des communications régulières et continues avec les organisations bénéficiaires (partenaires de confiance, dont l’Organisation internationale pour les migrations et l’Agence des Nations unies pour les réfugiés).

Dans le cadre de la participation du Canada à des organisations multilatérales internationales, telles que la Conférence régionale sur les migrations, le Forum mondial sur la migration et le développement et les Consultations intergouvernementales sur les politiques concernant le droit d’asile, les réfugiés et les migrations et le Migration Policy Institute, des représentants d’IRCC assistent régulièrement à diverses réunions de gouvernance, échangent des renseignements sur les pratiques exemplaires, font

progresser les priorités du Canada en matière de migration et établissent des partenariats bilatéraux avec d'autres pays.

Avant 2021–2022, pour les projets de renforcement des capacités en matière de migration, le Ministère utilisait un appel de propositions interne pour mobiliser les répondants et les bénéficiaires. Dans la récente évaluation du PRCMI, il a été conclu que le Ministère devrait examiner et simplifier ce processus, tout en maintenant une bonne gestion du programme. En 2021–2022, le PRCMI a mis à l'essai un processus d'appel de propositions ciblé et réalisera un examen en 2022–2023 pour éclairer les futurs processus.

Des contacts réguliers entre les répondants des projets d'IRCC et les organisations bénéficiaires ont lieu tout au long de la mise en œuvre de chaque projet afin d'en assurer l'avancement et la conformité. Pour les projets de renforcement des capacités en matière de migration, qui prévoit des montants inférieurs à ceux de l'ECMM, le suivi est effectué au moyen de rapports semestriels et de rapports de fin de projet, conformément à l'entente de subvention.

Pour ce qui est de l'ECMM, de façon générale, le Ministère consultera d'abord les pays ciblés au moyen de visites pour déterminer leurs besoins et leurs priorités. Les propositions seront reçues et les organisations seront invitées à soumettre un résumé des buts, des objectifs et de la portée de l'initiative proposée avant de demander des propositions complètes. Toutes les propositions sont évaluées de façon uniforme, notamment en fonction des besoins et des priorités des pays.

Les propositions approuvées font l'objet d'un suivi régulier tout au long du cycle de vie du projet. La surveillance se fait par un contact direct avec le demandeur (téléconférences, courriel, téléphone, etc.); la mission, le gestionnaire du réseau international/du programme de migration, les agents de liaison de l'Agence des services frontaliers du Canada; la mission de surveillance dans le pays; tout autre moyen à la disposition de l'ECMM.

Pour l'enveloppe de renforcement des capacités en lien avec la crise au Venezuela (2021–2022 et 2022–2023), et le transfert ponctuel de trois millions de dollars pour le renforcement des capacités en Amérique centrale (2021–2022), le Ministère s'entretiendra directement avec d'éventuels partenaires de programme afin d'évaluer les besoins dans les pays d'accueil et invitera les organisations à soumettre des notes conceptuelles avant la présentation de propositions de projet complètes. IRCC évaluera toutes les propositions à l'interne, tout en consultant d'autres ministères pertinents, au besoin, comme Affaires mondiales Canada et les pays d'accueil ciblés. Compte tenu de la nature temporaire des enveloppes, la surveillance des projets approuvés doit être similaire à la surveillance des projets de renforcement des capacités en matière de migration (c.-à-d. rapports semestriels et de fin de projet) et peut également inclure une mission de surveillance dans le pays.

Pour tous les projets, l'accent est mis sur la surveillance afin de maintenir une communication ouverte avec les demandeurs. Cela permet de recevoir des mises à jour

régulières sur l'exécution du projet, y compris les retards de mise en œuvre, les ajustements importants des activités, les défis, les risques et les dépenses de fonds, et les éléments généraux qui peuvent avoir une incidence sur la mise en œuvre du projet.

#### Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2021–2022	Dépenses prévues 2022–2023	Dépenses prévues 2023–2024	Dépenses prévues 2024–2025
<b>Total des subventions</b>	8 000 000	9 650 000	5 950 000	4 200 000
<b>Total des contributions</b>	0	0	0	0
<b>Total des autres types de paiements de transfert</b>	0	0	0	0
<b>Total du programme</b>	8 000 000	9 650 000	5 950 000	4 200 000

#### Programme d'aide à la réinstallation

##### Renseignements généraux

##### Nom du programme :

Programme d'aide à la réinstallation : voté

##### Date de mise en œuvre :

1951 alors nommé « Programme d'aide à l'adaptation »; le Programme d'aide à la réinstallation (PAR) sous sa forme actuelle a été mis en place en 1998

##### Date d'échéance :

Programme permanent

##### Type de paiement de transfert :

Subvention et contribution

**Type de crédit :**

Le Programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du budget des dépenses du gouvernement du Canada.

**Exercice de mise en application des modalités :**

2018–2019

**Lien aux résultats ministériels :**

Les résidents permanents sont accueillis et bénéficient d'un soutien à l'établissement

**Lien au répertoire des programmes du Ministère :**

Programme de réinstallation des réfugiés

**But et objectifs du programme de paiements de transfert :**

Le principal objectif du PAR est de répondre aux besoins des clients réinstallés après leur arrivée au Canada en finançant la prestation des services immédiats et essentiels et en leur offrant du soutien financier direct. Les clients admissibles comprennent des réfugiés pris en charge par le gouvernement et certaines personnes en situation similaire à celle de réfugiés admises au Canada selon les politiques d'intérêt public. Le Québec reçoit un financement distinct dans le cadre de l'*Accord Canada-Québec* afin de fournir des services semblables aux réfugiés admissibles ayant cette province pour destination.

Les services immédiats et essentiels sont fournis au moyen d'ententes de contribution avec les fournisseurs de services (FS) du PAR. Les services du PAR comprennent, sans toutefois s'y limiter : les séances d'orientation à l'étranger et au Canada; les services au point d'entrée, un logement temporaire et de l'aide pour trouver un logement permanent; de l'aide pour ouvrir un compte bancaire, une formation sur les connaissances liées à la vie quotidienne, des séances d'orientation vers les programmes fédéraux et provinciaux obligatoires et les programmes d'établissement.

Le soutien du revenu est administré directement par le Ministère et peut être fourni pendant une période maximale de 12 mois si le revenu des clients n'est pas suffisamment élevé pour qu'ils puissent subvenir à leurs besoins et à ceux des personnes à leur charge qui les accompagnent. Dans la plupart des cas, les clients du PAR reçoivent également une indemnité initiale qui leur permet d'assumer les dépenses pour l'ameublement et d'autres accessoires pour la maison.

Des services limités (services au point d'entrée) sont offerts dans le cadre du PAR à tous les réfugiés réinstallés. Les réfugiés réinstallés dans le cadre du Programme mixte des

réfugiés désignés par un bureau des visas peuvent recevoir jusqu'à six mois de soutien au revenu du PAR.

Le PAR finance également certaines activités au Canada pour appuyer le parrainage privé de réfugiés (p. ex. Programme de formation sur le parrainage privé de réfugiés), ainsi que des activités à l'étranger telles que celles administrées par l'Organisation internationale pour les migrations afin de soutenir la réinstallation et les objectifs du PAR.

### **Résultats attendus :**

Le PAR est un élément du programme global de réinstallation des réfugiés. Les résultats immédiats de ce dernier sont que les réfugiés réinstallés reçoivent une protection en temps utile et que leurs besoins immédiats et essentiels sont satisfaits. Le résultat intermédiaire est que les réfugiés réinstallés disposent des outils dont ils ont besoin pour vivre de façon autonome dans la société canadienne. Le résultat final est que les réfugiés réinstallés vivent de façon autonome dans la société canadienne.

### **Exercice de la dernière évaluation réalisée :**

Achevée en 2015–2016.

### **Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation :**

Sans objet

### **Exercice de la prochaine évaluation prévue :**

La prochaine évaluation du Programme de réinstallation des réfugiés devrait être achevée en 2022–2023 et comprendra le PAR.

### **Groupes de bénéficiaires ciblés généraux :**

Le PAR cible trois types de bénéficiaires : 1) les réfugiés réinstallés et les personnes admises au Canada dans des circonstances similaires, 2) les fournisseurs de services qui offrent des services immédiats et essentiels aux clients admissibles ainsi que 3) les fournisseurs de services qui participent à des activités qui appuient le Programme de réinstallation des réfugiés de façon plus générale (p. ex. les fonds versés à des organisations internationales pour faciliter le traitement des réfugiés à l'étranger ainsi que les fonds versés au Programme de formation sur le parrainage des réfugiés pour soutenir les parrainages privés au Canada).

### **Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires :**

Les réfugiés qui bénéficient des services du PAR sont mobilisés tout au long de leur parcours de réinstallation, à commencer par le traitement des réfugiés à l'étranger avec les organisations internationales (par exemple , l'Organisation internationale pour les

migrations) et l'évaluation à l'arrivée au Canada des réfugiés afin de déterminer le niveau de soutien nécessaire et les types de services requis. Le Ministère travaille en étroite collaboration avec les organisations internationales (par exemple, l'Agence des Nations Unis pour les réfugiés) pour planifier les objectifs annuels, ainsi que le calendrier des services destinés à aider les réfugiés pendant la procédure de demande et avant l'arrivée. Le Ministère maintient une collaboration étroite et une communication régulière avec les organisations internationales et les fournisseurs de services afin de répondre adéquatement aux besoins des réfugiés.

#### Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2021–2022	Dépenses prévues 2022–2023	Dépenses prévues 2023–2024	Dépenses prévues 2024–2025
<b>Total des subventions</b>	32 491 785	25 433 896	25 483 168	25 483 168
<b>Total des contributions</b>	247 437 746	190 489 718	145 049 034	145 049 298
<b>Total des autres types de paiements de transfert</b>	0	0	0	0
<b>Total du programme</b>	279 929 531	215 923 614	170 532 202	170 532 466

#### Programme d'établissement

##### Renseignements généraux

**Nom du programme :**

Programme d'établissement : voté

**Date de mise en œuvre :**

15 mai 2008

**Date d'échéance :**

Programme permanent

**Type de paiement de transfert :**

Subvention et contribution

**Type de crédit :**

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du budget des dépenses du gouvernement du Canada.

**Exercice de mise en application des modalités :**

2019

**Lien aux résultats ministériels :**

Les résidents permanents sont accueillis et bénéficient d'un soutien à l'établissement

**Lien au répertoire des programmes du Ministère :**

Établissement

**But et objectifs du programme de paiements de transfert :**

Pour que le Canada puisse profiter des avantages économiques, sociaux et culturels de l'immigration, les nouveaux arrivants doivent réussir à s'intégrer à la société canadienne. L'intégration est un processus à double sens qui exige un engagement de la part des immigrants pour s'adapter à la vie au Canada, ainsi que de la part du Canada pour accueillir et pour s'adapter aux nouveaux arrivants et aux nouvelles cultures. On entend par « établissement » la brève période d'adaptation mutuelle entre les nouveaux arrivants et la société d'accueil, au cours de laquelle le gouvernement offre du soutien et des services aux nouveaux arrivants.

Le Programme d'établissement d'IRCC joue un rôle essentiel dans l'intégration des nouveaux arrivants en aidant les immigrants et les réfugiés à surmonter les obstacles qui leur sont propres afin qu'ils puissent s'engager pleinement à la vie sociale, culturelle, civique et économique au Canada. Le programme vise à fournir aux nouveaux arrivants un soutien avant leur arrivée au Canada. Ensuite, le programme leur fournit des évaluations des besoins et des biens ainsi que les renseignements nécessaires pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées, développer et tirer parti des compétences pour trouver un emploi ainsi que des compétences linguistiques et un soutien pour créer des réseaux au sein de leur nouvelle collectivité. Le programme soutient également l'intégration des nouveaux arrivants francophones par le biais du Parcours d'intégration francophone, qui

consiste en une série de services d'établissement en français, offerts par les communautés francophone hors du Québec, et visant à faciliter l'accueil, le soutien, l'intégration économique et socioculturelle, ainsi que la création de liens durables entre les nouveaux arrivants et les communautés francophones. IRCC finance la prestation de programmes d'établissement dans tout le pays et à l'étranger, et contribue au renforcement des capacités des organisations bénéficiaires.

### **Résultats attendus :**

Le résultat final du Programme d'établissement est le suivant : le Canada bénéficie de l'apport des clients qui réussissent leur établissement et leur intégration.

### **Résultats immédiats :**

- L'accès aux services d'établissement financés par IRCC est facilité
- Compréhension accrue des besoins des clients en matière d'établissement et liens appropriés avec d'autres services
- Les clients connaissent mieux la vie au Canada
- Les clients améliorent leurs compétences dans les langues officielles
- Les clients acquièrent les connaissances, les compétences et les contacts requis pour se préparer au marché du travail canadien
- Les clients participent de plus en plus aux communautés et aux réseaux sociaux
- Les partenaires font la prestation de services d'établissement et de services communautaires de façon souple et coordonnée

### **Résultats intermédiaires :**

- Les clients ont accès à des services qui répondent à leurs besoins
- Les clients prennent des décisions éclairées quant à leur vie au Canada
- Les clients utilisent l'une des langues officielles pour fonctionner dans la société canadienne
- Les clients participent au marché du travail canadien
- Les clients créent des liens avec les collectivités et les institutions
- Les collectivités instaurent un milieu accueillant pour les immigrants

### **Exercice de la dernière évaluation réalisée :**

- 2020–2021 pour l'évaluation des services de formation linguistique.
- La dernière évaluation du Programme d'établissement a été effectuée en 2017–2018.

### **Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation :**

Maintien du programme

### **Exercice de la prochaine évaluation prévue :**

- 2021–2022 pour l'évaluation des travailleurs de l'établissement dans les écoles
- 2022–2023 pour l'évaluation des services d'établissement avant l'arrivée
- 2023–2024 pour l'évaluation de la Stratégie en matière d'immigration francophone
- 2025–2026 pour l'évaluation du Programme d'établissement

### **Groupes de bénéficiaires ciblés généraux :**

Afin d'atteindre son objectif de favoriser l'intégration réussie des résidents permanents au Canada, IRCC utilise des ententes de subvention et de contribution. Ces ententes peuvent être signées avec les demandeurs admissibles ci-dessous pour la prestation de services d'établissement :

- les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux;
- les organisations internationales;
- les organisations sans but lucratif (y compris les organisations non gouvernementales, sociétés sans but lucratif, groupes communautaires, organismes-cadres, organismes de réglementation, autorités responsables de l'apprentissage, etc.);
- les entreprises, y compris celles qui fournissent des services indirects (p. ex. assister des employeurs qui embauchent de nouveaux arrivants, écoles de langue privées, organisateurs de congrès et entreprises Web ou de production pour l'élaboration d'outils);
- les établissements d'enseignement (conseils et commissions, arrondissements et divisions scolaires, etc.);
- les particuliers.

### **Restrictions :**

- Sauf indication contraire dans l'entente de subvention et de contribution, aucuns frais ne peuvent être exigés des clients à l'égard des services financés par IRCC.
- Les organisations à but lucratif peuvent être admissibles à un financement, pourvu que la nature et le but de l'activité ne soient pas commerciaux, ne visent pas à générer des profits et appuient les priorités et les objectifs du programme.

### **Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires**

IRCC finance plus de 500 organisations différentes, dont environ 80 organisations francophones situées dans des collectivités francophones en situation minoritaire, afin d'offrir une gamme diversifiée de services qui appuient l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants au Canada. La taille des fournisseurs de services d'établissement varie, ce qui a une incidence sur le type de services qu'ils offrent aux nouveaux arrivants et la portée de ces services.

IRCC joue un rôle clé dans la diffusion et l'échange d'information entre les fournisseurs de services et les autres organismes d'établissement de diverses manières, au niveau national et régional et de façon officielle et informelle. IRCC dispose d'un certain nombre de forums qui réunissent les fournisseurs de services, depuis le Conseil national sur l'établissement et l'intégration, un mécanisme pancanadien de dialogue, de collaboration, de consultation, de planification et d'échange d'information entre les gouvernements et les principaux partenaires et intervenants à l'échelle nationale, jusqu'aux nouveaux sommets régionaux conçus pour répondre aux besoins en information propres à la région. Avant la pandémie de COVID-19, une grande partie de cette mobilisation a eu lieu en personne, mais la COVID-19 a forcé le Ministère à passer à la mobilisation virtuelle, ce qui a permis à un plus grand nombre de partenaires et d'intervenants d'être mobilisés de façon proactive et plus souvent.

IRCC mène de vastes consultations avant et après le lancement des processus de réception des propositions dans le cadre du Programme d'établissement. La mobilisation des fournisseurs de services appuie la collecte d'information d'IRCC pour éclairer les processus de réception de propositions ouverts et transparents afin d'établir des ententes de subvention et de contribution et d'améliorer les méthodes de prestation pour la réalisation des priorités de programme d'IRCC.

Les processus de réception de propositions les plus récents comprennent une déclaration d'intérêt pour les services d'établissement avant l'arrivée de 2018, des ententes quinquennales qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019; en novembre 2018, des propositions ont été sollicitées pour des services de formation linguistique adaptés aux besoins des nouveaux arrivants francophones, à l'appui du Parcours d'intégration francophone jusqu'en 2023 et financé dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles du gouvernement du Canada (2018–2023), et un appel de propositions national pour le Programme d'établissement a été lancé en février 2019 pour des ententes quinquennales qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2020.

Pour la première fois, à la suite d'un degré élevé de mobilisation et de planification conjointe avec les collectivités francophones en situation minoritaire, le Ministère a mis en place une optique/priorité « par et pour les francophones » dans le cadre du processus d'appel de propositions de 2019 et, en parallèle, a mis à l'essai un modèle de financement communautaire par l'intermédiaire de l'initiative Communautés francophones accueillantes. Cette initiative a délaissé l'approche traditionnelle du processus de réception de propositions pour financer des plans communautaires présentant des activités et des projets que les collectivités elles-mêmes ont déterminés pour mieux répondre à leurs besoins en matière d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants francophones. Les plans communautaires sont financés sur une période de trois ans qui a commencé en avril 2020.

En avril 2020, le Ministère a lancé le Comité consultatif national en établissement francophone, qui a pour mandat de formuler des recommandations à IRCC d'ici 2022 à l'égard d'un modèle national de coordination et de soutien pour le secteur de

l'établissement francophone et l'élaboration de politiques et de programmes visant à améliorer les services directs en français aux immigrants.

#### Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2021–2022	Dépenses prévues 2022–2023	Dépenses prévues 2023–2024	Dépenses prévues 2024–2025
<b>Total des subventions</b>	40 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000
<b>Total des contributions</b>	883 045 735	971 022 398	968 474 284	971 944 266
<b>Total des autres types de paiements de transfert</b>	0	0	0	0
<b>Total du programme</b>	923 045 735	1 026 022 398	1 023 474 284	1 026 944 266

## Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars

**Programme de paiements de transfert : Quotes-parts annuelles à l'Organisation internationale pour les migrations**

#### Renseignements généraux

##### Nom du programme :

Programme de paiements de transfert : Quotes-parts annuelles à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) : voté

##### Date de mise en œuvre :

L'OIM est l'organisme directeur des Nations Unies dans le domaine des migrations, s'étant joint au système des Nations Unies en tant qu'organisme rattaché en 2016. Le Canada était un membre fondateur de l'OIM en 1951, mais il s'est retiré de l'organisation en 1962. Le Canada a par la suite rejoint l'organisation en tant que membre à part entière en 1991 et verse ses cotisations obligatoires annuelles depuis.

**Date d'échéance :**

Programme permanent

**Type de paiement de transfert :**

Contribution<sup>7</sup>

**Type de crédit :**

Crédits alloués annuellement par le biais du Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

**Exercice de mise en application des modalités :**

2010–2011

**Lien aux résultats ministériels :**

Les résidents permanents potentiels sont sélectionnés en vue de leur immigration au Canada.

**Lien au répertoire des programmes du Ministère :**

Asile

**But et objectifs du programme de paiements de transfert :**

Les contributions à l'OIM permettent au Canada de :

- participer aux mécanismes de gouvernance et de prise de décisions de l'organisation, dont les évaluations et les vérifications, et aux pratiques d'établissement du budget;

---

<sup>7</sup> La contribution du Canada est un pourcentage des dépenses administratives annuelles de l'OIM, déterminé par l'OIM en fonction de la capacité de payer. Pour déterminer la capacité de payer d'un État et la contribution qui en résulte, l'OIM se fonde sur les taux de contribution des Nations Unies, établis par une résolution des Nations Unies (également déterminés sur la base de la capacité de payer).

- renforcer ses connaissances sur les tendances mondiales et les approches en matière de gestion des migrations;
- faire progresser ses priorités internationales en matière de migration, soit : aider à assurer la gestion ordonnée et humaine des migrations; promouvoir la coopération internationale sur les questions de migration; aider à la recherche de solutions pratiques aux problèmes de migration;
- fournir une aide humanitaire aux migrants, aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays;
- mettre en œuvre les programmes d'IRCC dans les domaines de la réinstallation, de la santé des migrants et du renforcement des capacités.

En tant que membre de l'OIM, le Ministère dispose d'une capacité accrue pour atteindre ses objectifs liés à ce qui suit :

- gestion des mouvements migratoires qui favorise les intérêts du Canada et protège la santé et la sécurité des Canadiens;
- reconnaissance et acceptation à l'échelle internationale des principes de gestion de la migration dans le respect des grands objectifs du Canada en matière de politique étrangère.

### **Résultats attendus :**

Les résultats attendus sont les suivants :

- Permettre à IRCC d'influencer les programmes et les politiques de l'OIM afin que les objectifs, les valeurs et les intérêts du Canada soient pris en compte dans l'approche de l'OIM en matière de migration mondiale.
- Connaître et comprendre le phénomène des migrations mondiales, de même que les politiques, les activités et les priorités des autres pays en matière de migration, afin d'éclairer les politiques et les programmes d'IRCC.
- Faire avancer la position du Canada sur la gestion des migrations et la protection internationale dans les forums multilatéraux.

### **Exercice de la dernière évaluation réalisée :**

2021–2022

### **Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation :**

Continuation

### **Exercice de la prochaine évaluation prévue :**

L'évaluation de la contribution fixée à l'OIM a eu lieu en 2020–2021. La prochaine évaluation aura lieu cinq ans après l'évaluation précédente (2026–2027).

## Groupes de bénéficiaires ciblés généraux :

Organisations internationales

## Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires :

Les représentants d'IRCC surveillent, mobilisent et consultent activement l'OIM au moyen de réunions institutionnelles et spéciales.

Comme il s'agit d'une organisation dirigée par l'État, le Canada veut assurer une diligence raisonnable quant à la façon dont l'organisation se gouverne, se dote et se sert de ses ressources et prend des décisions.

Participation continue d'IRCC aux deux organes directeurs de l'OIM : 1) le Conseil et le Comité permanent des programmes et des finances; et 2) les groupes de travail officiels de l'organisation sur la gouvernance des partenariats et les priorités organisationnelles et la réforme budgétaire permettent au Canada de jouer un rôle dans la gouvernance et la prise de décisions de l'organisation, y compris sur les questions budgétaires. De plus, IRCC est présent à toutes les consultations informelles organisées par l'OIM.

Les hauts fonctionnaires du gouvernement du Canada rencontrent de temps à autre la haute direction de l'OIM pour discuter des priorités communes et des façons de renforcer la relation bilatérale entre le Canada et l'OIM. Une communication ouverte et continue entre IRCC et l'OIM a lieu régulièrement au niveau opérationnel.

Bien qu'IRCC soit responsable de l'ensemble des relations entre le gouvernement du Canada et l'OIM, Affaires mondiales Canada entretient également une relation solide avec l'OIM en tant que partenaire dans la prestation d'aide au développement et d'aide humanitaire.

L'évaluation de la contribution fixée à l'OIM en 2020–2021 a permis de constater que le Canada accorde une grande valeur à sa participation à l'OIM en vue d'atteindre les objectifs d'IRCC et de l'ensemble du gouvernement.

## Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2021–2022	Dépenses prévues 2022–2023	Dépenses prévues 2023–2024	Dépenses prévues 2024–2025
<b>Total des subventions</b>	0	0	0	0

## Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2021–2022	Dépenses prévues 2022–2023	Dépenses prévues 2023–2024	Dépenses prévues 2024–2025
<b>Total des contributions</b>	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000
<b>Total des autres types de paiements de transfert</b>	0	0	0	0
<b>Total du programme</b>	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000

### Programme d'aide mondiale aux migrants irréguliers

**Nom du programme :**

Programme d'aide mondiale aux migrants irréguliers (AMMI)

**Date de mise en œuvre :**

Avril 2013

**Date d'échéance :**

31 mars 2023

**Type de paiement de transfert :**

Contribution

**Type de crédit :**

Crédits alloués annuellement dans le Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

**Exercice de mise en application des modalités :**

2018–2019

**Lien aux résultats ministériels :**

Les résidents permanents potentiels sont sélectionnés en vue de leur immigration au Canada

**Lien au répertoire des programmes du Ministère :**

Asile

**But et objectifs du programme de paiements de transfert :**

Le programme a pour but de réagir rapidement et efficacement aux crises internationales liées à la migration irrégulière afin d'assurer une migration gérée qui favorise les intérêts canadiens et protège la santé et la sécurité des Canadiens.

Le programme offre des paiements de transfert sous forme de contributions à des organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales de confiance (comme l'Organisation internationale pour les migrations [OIM]). Il contribue généralement à décourager le passage de clandestins et la migration irrégulière, tout en veillant : à répondre aux besoins fondamentaux des migrants interceptés, y compris l'hébergement, l'eau, la nourriture et les soins médicaux d'urgence; à ce que les migrants interceptés soient traités conformément aux principes internationaux des droits de la personne, y compris la protection contre le refoulement; à ce que les migrants interceptés soient renvoyés dans leur pays d'origine s'il est établi qu'ils n'ont pas besoin de protection en vertu du droit international relatif aux réfugiés.

Le programme fait partie de la Stratégie interministérielle globale de prévention du passage de clandestins du Canada, dirigée par Affaires mondiales Canada.

**Résultats attendus :**

Les résultats les plus quantitatifs reposent sur la reconnaissance des mouvements de migration irrégulière à l'étranger ciblant le Canada et de l'interception des migrants. Par conséquent, le niveau d'activité ultime du programme dépend fortement des circonstances à l'extérieur du Canada et du contrôle de l'OIM. Un objectif important du programme est la préparation à de tels mouvements. Le principal résultat quantitatif est que 100 % des personnes admissibles à ce programme et qui en font la demande reçoivent l'aide qui leur est due.

Ces mouvements ont été considérablement atténués par les restrictions de voyage imposées à l'échelle mondiale en raison de la COVID-19. Il y a lieu de s'attendre à ce que l'activité connexe augmente au cours des prochains mois et des prochaines années.

Le programme a un calendrier établi de trois résultats et de sept extrants subordonnés qui sont régulièrement mesurés. Voici ces résultats :

1. L'OIM et d'autres partenaires concernés cernent les vulnérabilités et les besoins de protection des migrants en détresse sur leur territoire, déterminent l'aide dont ils ont besoin et y répondent<sup>8</sup>.
2. Les migrants renvoyés sont réintégrés avec succès dans leur communauté d'origine.
3. Les migrants potentiels comprennent mieux les risques et les inconvénients de la migration irrégulière et les avantages de la migration régulière et ont des solutions de rechange à la migration.

**Exercice de la dernière évaluation réalisée :**

Terminée en 2015–2016, une nouvelle évaluation est actuellement en cours.

**Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation :**

Continuation

**Exercice de la prochaine évaluation prévue :**

En cours, 2021–2022

**Groupes de bénéficiaires ciblés généraux :**

Organisation internationale pour les migrations

**Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires :**

Des réunions mensuelles ont lieu avec l'OIM pour surveiller continuellement les activités et veiller à ce que le programme continue de respecter l'intention et la lettre de l'entente de contribution. Le programme d'AMMI contient des éléments qui exigent que l'OIM obtienne l'approbation d'IRCC avant d'entreprendre de nouvelles activités importantes. Une liaison ponctuelle est également effectuée régulièrement, selon les besoins opérationnels. Cet engagement auprès de l'organisme bénéficiaire, l'OIM, ainsi que d'autres activités de surveillance du programme sont effectués par la Migration irrégulière et renseignement sur le risque du Réseau international d'IRCC.

La collaboration avec les bénéficiaires finaux de l'aide, les personnes entrées clandestinement – distinctes des demandeurs d'IRCC, est assurée par l'OIM et supervisée par IRCC.

---

<sup>8</sup> Il convient de noter que rien dans ce programme ne remplace la responsabilité d'un État de fournir des services consulaires et d'autres protections à ses citoyens, ni les responsabilités d'un État de fournir des services de protection à toute personne qui s'y trouve.

## Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2021–2022	Dépenses prévues 2022–2023	Dépenses prévues 2023–2024	Dépenses prévues 2024–2025
<b>Total des subventions</b>	0	0	0	0
<b>Total des contributions</b>	3 000 000	3 000 000	À déterminer**	À déterminer**
<b>Total des autres types de paiements de transfert</b>	0	0	0	0
<b>Total du programme</b>	3 000 000	3 000 000	À déterminer**	À déterminer**

\*\*L'entente actuelle prend fin en mars 2023. Possibilité de renouvellement avec des dépenses prévues de 3 000 000 \$.

## Analyse comparative entre les sexes plus

### Capacité organisationnelle en matière d'ACS Plus

Le sexe, la diversité et l'intersectionnalité sont des considérations essentielles dans le travail d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), compte tenu de son mandat global et de son incidence sur les nouveaux arrivants, les réfugiés et les Canadiens. L'Unité de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) d'IRCC, qui fait partie de la Direction générale de la politique stratégique et de la planification, est le point central de l'ACS Plus du Ministère. L'Unité de l'ACS Plus fait la promotion et assure le soutien de l'utilisation et de la mise en œuvre de l'ACS Plus au Ministère.

Depuis 2001, la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) oblige IRCC à faire rapport sur l'ACS dans le Rapport annuel au Parlement sur l'immigration. Pour mieux appuyer l'analyse fondée sur des données probantes qui étaye l'ACS Plus, le Ministère dispose de nombreuses données ventilées par sexe ainsi que d'autres facteurs qui se recoupent, comme l'âge et le pays de citoyenneté. En outre, IRCC s'efforce d'intégrer davantage l'ACS Plus dans les processus de mesure et d'évaluation du rendement afin que les programmes d'IRCC tiennent compte des considérations liées à l'ACS Plus.

## Réalisations importantes pour 2022-2023

En 2022-2023, IRCC vise à faire progresser la mise en œuvre de la gouvernance de l'ACS Plus. L'intégration plus poussée de la prise en considération du sexe, de la diversité, de l'inclusion et de l'accessibilité dans les politiques, les programmes et les opérations sera réalisée :

- En revitalisant et en renforçant le groupe de travail sur l'ACS Plus à IRCC. Le groupe favorisera une collaboration plus étroite au sein de secteurs fonctionnels et habilitants précis d'IRCC (p. ex. données, politique numérique, évaluation, communications et effectif) et contribuera à l'intégration de la pratique de l'ACS Plus dans l'ensemble du Ministère.
- Tirer parti du Groupe de travail sur l'ACS Plus pour lancer un examen de la politique sur l'ACS du Ministère (2011). L'examen visera à intégrer l'application de l'ACS Plus dans les cycles d'élaboration des politiques et des programmes d'IRCC afin de faire progresser l'analyse des facteurs qui se recoupent fondée sur des données probantes au-delà du sexe (c.-à-d. la race, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la capacité, l'âge, le revenu, etc.).
- Promouvoir l'engagement continu entre l'Unité de l'ACS Plus et divers responsables de l'optique d'IRCC, comme les responsables ministériels de la lutte contre le racisme, de la communauté LGBTQ2, des personnes handicapées et des peuples autochtones, afin d'approfondir l'application de l'intersectionnalité.
- Continuer d'élaborer des outils et des ressources liés à l'ACS Plus, tout en les adaptant aux politiques, aux programmes et aux opérations d'IRCC afin de renforcer la capacité du Ministère à appliquer l'ACS Plus et à surveiller les résultats. La sensibilisation de l'Unité de l'ACS Plus continuera d'inclure des ateliers et des présentations à divers groupes d'IRCC sur la façon d'utiliser les outils et les ressources.
- Continuer de fournir des conseils sur les initiatives relatives aux politiques, aux programmes, aux opérations et à l'effectif d'IRCC, et examiner les principales initiatives relatives à l'ACS Plus dans les mémoires au Cabinet, les présentations au Conseil du Trésor et les propositions budgétaires fédérales.

## Points saillants de la capacité de rapports sur les résultats de l'ACS Plus par programme

### Responsabilité essentielle 1 : Visiteurs, étudiants étrangers et travailleurs temporaires

#### Visiteurs

Le Programme des visiteurs d'IRCC vise à établir un équilibre entre la facilitation des déplacements des étrangers et le maintien de l'intégrité du système d'immigration et d'asile. Malgré la nature à court terme du programme, le Programme des visiteurs peut appuyer les piliers du [Cadre des résultats relatifs aux genres](#) sur l'éducation et le perfectionnement des compétences, la participation économique, l'élimination de la violence fondée sur le sexe (VFS) et la promotion de l'accès à la justice.

Plusieurs initiatives notables aideront à renforcer et à accroître la capacité du Programme des visiteurs de signaler et de surveiller les répercussions en fonction des facteurs liés au sexe et à la diversité. Par exemple, depuis janvier 2021, date à laquelle la Politique d'IRCC sur l'identifiant du sexe et du genre des clients a été établie, les visiteurs et les demandeurs de visa de visiteur qui s'efforcent d'atteindre la concordance entre les sexes peuvent demander un changement non intrusif de l'indicateur de sexe, y compris femme (« F »), homme (« H ») et autre genre (« X »), qui est ensuite mis à jour dans le système d'enregistrement d'IRCC, peu importe l'indicateur de sexe figurant sur la pièce d'identité principale (p. ex. passeport). De cette façon, l'objectif de la Politique d'IRCC sur l'identifiant du sexe et du genre des clients est d'améliorer la protection des renseignements personnels des clients en éliminant l'affichage inutile de renseignements sur le sexe ou le genre et de fournir aux personnes une option non binaire qui reflète mieux leur genre tout en permettant à IRCC de recueillir des données plus inclusives sur le genre. Cela permet également de s'assurer que les personnes peuvent obtenir des documents d'identité et des dossiers personnels qui correspondent à leur genre, tout en appuyant l'intégrité des programmes d'IRCC.

De plus, IRCC met actuellement à jour le Sondage sur l'expérience client de Citoyenneté et Immigration Canada afin de recueillir des données sur d'autres facteurs qui se recoupent (comme l'incapacité et l'origine ethnique) qui appuieront une meilleure analyse de la satisfaction de la clientèle, y compris les clients qui ont demandé à visiter le Canada. En ce qui concerne les efforts du Ministère pour moderniser le Programme des visiteurs, la collecte de données désagrégées et l'ACS Plus seront des éléments clés pour surveiller le rendement du Programme et les résultats de la modernisation. (p. ex. la satisfaction de la clientèle et l'accessibilité de nouveaux outils ventilés selon le sexe et d'autres facteurs clés).

De plus, afin d'améliorer la surveillance et la production de rapports futures sur les répercussions en fonction des facteurs liés au sexe et à la diversité, le Programme des visiteurs lance un examen interne en 2022-2023 pour examiner son cadre de stratégie de mesure du rendement du point de vue de l'ACS Plus et de la lutte contre le racisme. Ainsi, le Programme continuera de constituer une base de données probantes adéquate pour éclairer la conception et l'élaboration des politiques.

Une autre initiative importante d'IRCC qui aura une incidence sur le Programme des visiteurs est l'élaboration d'une méthodologie analytique pour produire des évaluations des risques pour les populations racisées qui cernent, évaluent et atténuent les préjugés et le racisme dans la gestion des risques et les opérations. Cette méthodologie tient

compte des données quantitatives, des facteurs socioéconomiques, de la sensibilisation aux cultures, des tendances en matière d'immigration, des résultats des programmes et des défis liés au traitement. Ces éléments mettent en évidence les tendances institutionnelles qui pourraient désavantager certaines populations et soulignent la nécessité de revoir les programmes. Au bout du compte, en mettant en œuvre cette méthodologie, le Ministère vise à créer une stratégie de prestation de programmes plus équitable dans le secteur des opérations, ainsi qu'à soutenir et à renforcer l'utilisation de l'ACS Plus.

Ce programme recueille actuellement des données sur le sexe, l'âge et la langue au moyen du Sondage sur l'expérience client annuel de Citoyenneté et Immigration Canada. Les initiatives futures accroîtront la capacité du programme de produire des rapports sur les répercussions selon le sexe et la diversité, en recueillant des données sur l'accessibilité, les handicaps et l'origine ethnique. De nouvelles données seront disponibles au milieu de 2022.

### **Étudiants étrangers**

IRCC facilite l'entrée des étudiants qui veulent fréquenter un établissement d'enseignement canadien désigné. Le Programme des étudiants étrangers contribue au pilier du Cadre des résultats relatifs aux genres sur l'éducation et le développement des compétences. Le Ministère recueille des données ventilées sur les titulaires de permis d'études qui peuvent être ventilées selon le sexe, l'âge, les titulaires de permis de travail postdiplôme (PTPD) et les titulaires de permis d'études, et ces données constituent la base de l'élaboration de politiques et de programmes fondés sur des données probantes. Dans le contexte des travaux futurs liés à l'intégrité des programmes et à d'autres priorités du Programme des étudiants étrangers (p. ex., de la maternelle à la 5e année du secondaire et du PTPD), les considérations liées à l'ACS Plus seront prises en considération dans l'analyse. De plus, les considérations liées à l'ACS Plus seront pertinentes à mesure qu'IRCC continuera de tirer des leçons des répercussions des mesures liées à la COVID-19 sur la population d'étudiants étrangers et le programme.

### **Travailleurs temporaires**

IRCC facilite l'entrée des étrangers qui souhaitent travailler temporairement au Canada par l'entremise de deux volets principaux, soit : le Programme des travailleurs étrangers temporaires (c.-à-d. les permis de travail propres à un employeur) et le Programme de mobilité internationale (c.-à-d. les permis de travail ouverts). Par l'entremise de son Système mondial de gestion des cas, IRCC recueille plusieurs variables socioéconomiques sur les titulaires de permis de travail qui permettent de surveiller les répercussions des programmes selon le sexe et la diversité et d'établir des rapports. Ces variables comprennent le sexe, l'âge, le pays de naissance, le pays de résidence, la langue officielle, la langue parlée à la maison et la situation de famille.

## **Permis de travail ouvert pour les travailleurs vulnérables**

Le programme de permis de travail ouvert pour les travailleurs vulnérables (PTO-V) contribue au pilier du Cadre des résultats relatifs aux genres sur l'élimination de la VFS et l'accès à la justice. Plus particulièrement, l'accès à la justice est un point clé pour les titulaires d'un PTO-V, car le permis de travail aide les travailleurs étrangers temporaires (TET) à quitter un employeur abusif et leur permet de travailler pour un autre employeur, sans compromettre leur autorisation de travailler au Canada. Dans l'ensemble, le programme de PTO-V favorise la sécurité des TET.

En ce qui concerne plus particulièrement les titulaires d'un PTO-V, des données qualitatives et quantitatives sur le sexe, l'âge, le pays de citoyenneté, la capacité de s'exprimer en français et en anglais, les permis de travail antérieurs et le lieu de travail (au Canada) sont recueillies. Ces renseignements servent à éclairer la gestion des programmes et le travail d'élaboration des politiques. D'importantes analyses de données continueront d'être effectuées afin de mieux comprendre les obstacles au programme pour les clients et de cerner les possibilités d'améliorer le programme de PTO-V pour les clients, y compris l'élaboration d'une formation pour aider les agents d'immigration à évaluer les demandes de PTO-V.

## **Expérience internationale Canada**

Le programme Expérience internationale Canada (EIC) offre aux citoyens canadiens âgés de 18 à 35 ans la possibilité de travailler et de voyager à l'étranger dans plus de 35 pays et territoires du monde grâce à des ententes sur la mobilité des jeunes. Ces ententes sur la mobilité des jeunes permettent à EIC d'offrir à de jeunes étrangers la possibilité de voyager et de travailler au Canada.

L'approche d'IRCC a consisté à se concentrer sur la signature et le maintien d'ententes sur la mobilité des jeunes avec des pays et des territoires qui peuvent habituellement promouvoir l'égalité des chances pour une population canadienne diversifiée. Dans l'avenir, IRCC continuera d'inclure des mécanismes d'examen annuel dans les nouvelles ententes afin de donner aux fonctionnaires l'occasion de régler les problèmes, y compris ceux liés à l'ACS Plus qui pourraient avoir une incidence sur les obstacles à la participation.

L'un des principaux objectifs d'EIC est de s'assurer que les Canadiens sont au courant de ces possibilités internationales à l'étranger et qu'ils peuvent en profiter. Jusqu'à présent, les occasions de promotion et de mobilisation ont démontré la nécessité de veiller à ce que les activités de mobilisation d'EIC soient aussi inclusives que possible. D'autres activités de promotion et de mobilisation comprendront des initiatives et des recherches visant diverses communautés d'intérêts, y compris les jeunes Autochtones, les jeunes qui s'identifient comme faisant partie de la communauté LGBTQ2 Plus, les jeunes femmes et les jeunes défavorisés.

IRCC recueille des données ventilées sur les participants à EIC afin de permettre la surveillance des répercussions du programme et la production de rapports connexe. En 2022-2023, le Ministère continuera d'examiner ses recherches, ses paramètres et ses données afin d'élargir davantage ses capacités de production de rapports. La répartition selon le sexe des titulaires de permis de travail EIC (c.-à-d. les jeunes étrangers qui arrivent au pays) a été répartie également à 50/50 au cours de la dernière décennie. Toutefois, les données sur les jeunes Canadiens qui quittent le pays sont limitées parce que le Canada ne fait pas le suivi des jeunes Canadiens qui vont à l'étranger dans le cadre de ses ententes sur la mobilité des jeunes et que ce ne sont pas tous les partenaires du Canada en matière de mobilité des jeunes qui ont les systèmes en place pour partager les caractéristiques démographiques des participants canadiens qui entrent dans ces pays.

## **Responsabilité essentielle 2 : Sélection et intégration des immigrants et des réfugiés**

### **Immigration économique fédérale**

Conformément au plan des niveaux d'immigration du Canada, IRCC facilite l'admission d'un nombre déterminé de résidents permanents au titre de la catégorie de l'immigration économique. Les immigrants économiques sélectionnés par le gouvernement fédéral veulent vivre et travailler en permanence au Canada. IRCC sélectionne les candidats en fonction de leur capacité à respecter les critères de recevabilité du programme, comme la maîtrise des langues officielles, les études, l'expérience professionnelle, l'âge, et la présence d'une offre d'emploi valable.

Les données du programme peuvent être ventilées selon l'âge, le sexe, l'éducation et la connaissance des langues officielles, y compris d'autres variables pour mesurer les répercussions selon le sexe et la diversité.

### **Immigration économique régionale**

IRCC facilite l'admission d'un nombre ciblé de résidents permanents dans la catégorie économique provinciale ou territoriale. Les programmes régionaux d'immigration économique sont conçus pour permettre aux partenaires de prestation (c.-à-d. les provinces, les territoires et les collectivités) de sélectionner des immigrants possédant les compétences et l'expérience nécessaires pour répondre aux besoins du marché du travail local et régional.

Le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique – qui devient un programme permanent en janvier 2022 – et le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord vont au-delà de la sélection des immigrants et se concentrent sur l'établissement du demandeur principal et des membres de sa famille dans les régions et les collectivités de parrainage. Par exemple, une exigence clé du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique est que les demandeurs du programme et les membres de leur famille qui les accompagnent travaillent avec les fournisseurs de

services d'établissement pour élaborer des plans d'établissement personnalisés qui tiennent compte des besoins de toute la famille, pas seulement du demandeur principal. Dans le cadre du Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord, les partenaires communautaires jumellent des immigrants à des membres établis de la communauté afin d'établir des liens sociaux pour le demandeur principal et sa famille dans leur nouvelle collectivité. De plus, dans le cadre de ces programmes, les conjoints accompagnateurs peuvent accéder à certains services d'établissement dès leur arrivée dans la collectivité, même s'ils sont toujours résidents temporaires. Grâce à l'adoption d'une approche à l'échelle de la famille pour veiller à ce que les nouveaux arrivants reçoivent le soutien dont ils ont besoin à leur arrivée, ces programmes maximisent le potentiel de participation sociale et économique des conjoints/partenaires accompagnateurs et qui ont toujours été principalement des femmes.

Dans le cadre du Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord et du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique, les personnes à charge adultes ont la possibilité de présenter une demande de permis de travail pendant qu'elles attendent de recevoir la résidence permanente. Lorsque le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique deviendra un programme permanent, il maintiendra le permis de travail ouvert du conjoint.

Dans le but de surveiller de façon holistique les résultats et les répercussions, IRCC a élaboré un profil d'information sur le rendement qui saisit les trois programmes régionaux, ce qui permettra au Ministère de ventiler les données sur les nouveaux arrivants en fonction du sexe et de la profession (c.-à-d. selon la Classification nationale des professions). Ces données permettront à IRCC de mieux comprendre les répercussions des programmes régionaux selon le sexe, conformément à certains indicateurs du Cadre des résultats relatifs aux genres pour le pilier de la participation économique et de la prospérité, comme le taux de participation au marché du travail des femmes et des groupes sous-représentés, ainsi que la proportion de femmes dans l'ensemble des professions.

### **Regroupement familial**

IRCC facilite l'admission d'un nombre ciblé de résidents permanents dans la catégorie du regroupement familial. Les candidats comprennent les époux, conjoints de fait, partenaires conjugaux et enfants à charge, les parents, les grands-parents et certains autres membres de la parenté (par exemple un membre de la parenté orphelin) souhaitant rejoindre leur famille au Canada.

Le fait d'avoir des membres de la famille se trouvant déjà au Canada aide les nouveaux arrivants parrainés (conjoints/partenaires) à s'établir, ce qui facilite leur intégration dans la société et sur le marché du travail. De même, les parents et les grands-parents parrainés fournissent également un soutien émotionnel, en plus de pouvoir s'occuper des enfants dans de nombreux cas. Leur présence permet souvent à leur répondant de mener des études ou de travailler, ce qui contribue au succès économique de la famille. Étant donné

que la plupart des immigrants de la catégorie du regroupement familial sont des femmes, l'immigration de la catégorie du regroupement familial appuie également l'intégration économique, la poursuite éventuelle des études et le bien-être des femmes en particulier (c.-à-d. les piliers du Cadre des résultats relatifs aux genres).

En 2019, IRCC a mis en place deux nouvelles mesures pour soutenir les cas de violence familiale, soit un permis de séjour temporaire et un processus de demande accéléré pour des motifs d'ordre humanitaire. Ces mesures s'harmonisent avec l'élimination de la violence fondée sur le sexe et la promotion de l'accès à la justice, pilier du Cadre des résultats relatifs aux genres. Elles ont été mises en œuvre en reconnaissance du fait que le processus de parrainage peut exacerber la dynamique de pouvoir d'une relation de violence et créer un effet négatif involontaire sur les époux et conjoints parrainés qui dépendent de leur conjoint violent pour maintenir leur statut au Canada. Ces mesures visent à atténuer les risques de violence entre partenaires intimes dans le contexte de l'immigration en offrant aux personnes qui fuient une relation de violence un moyen de maintenir leur statut d'immigration, indépendamment de leur agresseur. Conformément aux piliers du Cadre des résultats relatifs aux genres sur la participation et la prospérité économiques, la réduction de la pauvreté, la santé et le bien-être, le permis de séjour temporaire pour les cas de violence familiale comprend également un permis de travail, aider à soutenir l'indépendance économique des survivants de la violence ainsi que la couverture du Programme fédéral de santé intérimaire.

IRCC s'est également engagé à améliorer la formation adaptée à la culture et tenant compte des traumatismes pour les agents d'IRCC qui traitent les cas de maltraitance. Cette initiative de formation appuie le travail actuel du Ministère visant à dissiper les préoccupations des intervenants concernant les personnes vulnérables dans le système d'immigration qui subissent différents types de mauvais traitements, comme les cas de violence familiale et de violence fondée sur le sexe.

Pour l'ensemble du Programme de regroupement familial, IRCC recueille des données ventilées selon le sexe des répondants, des cosignataires (le cas échéant) et des demandeurs (c.-à-d. les demandeurs principaux et les membres de la famille qui les accompagnent). Le Ministère recueille également des données sur l'âge et le pays de citoyenneté des demandeurs.

Bien qu'IRCC ne recueille pas de données sur les incapacités physiques ou mentales des demandeurs, à la lumière des préoccupations du public concernant l'accès au programme des parents et des grands-parents, IRCC a consulté des intervenants avant le lancement du programme en 2020. La conception du programme a été modifiée afin de mieux répondre aux besoins des personnes handicapées et d'améliorer l'accessibilité pour ceux qui étaient auparavant limités par leur niveau d'alphabétisation, la géographie, la capacité technique et la connectivité Internet.

Depuis la mise en œuvre des mesures de soutien des cas de violence familiale en 2019, IRCC a créé la capacité de recueillir des données sur l'incidence de la violence familiale

au sein du système d'immigration canadien, y compris des données ventilées selon le sexe, l'âge et le pays d'origine, de façon plus systématique.

De plus, IRCC terminera une évaluation officielle du Programme de regroupement familial en 2022. Cette évaluation tiendra compte de diverses considérations relatives à l'ACS Plus pour le programme, conformément à la Directive sur les résultats du Secrétariat du Conseil du Trésor.

### **Immigration pour motifs d'ordre humanitaire et discrétionnaire**

Conformément au plan des niveaux d'immigration du Canada, IRCC facilite l'admission d'un nombre déterminé de résidents permanents au titre de considérations d'ordre humanitaire ou d'intérêt public. Ces dispositions permettent au ministre de tenir compte de circonstances exceptionnelles en levant certains critères ou certaines obligations de la LIPR ou en accordant la résidence permanente ou temporaire.

De nombreuses politiques publiques fondées sur des motifs humanitaires sont utilisées pour faciliter l'immigration des populations à risque ayant besoin de protection. Ces dispositions permettent à IRCC d'accorder la résidence permanente ou des exemptions à certaines exigences du programme d'immigration dans des circonstances exceptionnelles. Elles ont été utilisées pour maintenir la tradition humanitaire du Canada et peuvent répondre à une multitude de situations pour lesquelles les considérations liées au sexe et à la diversité sont un facteur.

Les motifs d'ordre humanitaire sont un outil qui permet de traiter des situations exceptionnelles, au cas par cas, lorsqu'un étranger n'est pas admissible à d'autres programmes d'immigration, en fonction des circonstances et des facteurs uniques fournis par le demandeur. Les facteurs qui peuvent être pris en considération varient selon la situation personnelle et peuvent comprendre (sans s'y limiter) l'établissement ou les liens d'une personne au Canada, l'intérêt supérieur des enfants directement touchés et les conditions dans le pays d'origine.

Les dispositions d'intérêt public confèrent au ministre d'IRCC le pouvoir d'accorder à un étranger le statut de résident permanent ou une exemption à tout critère ou obligation de la LIPR ou du Règlement qui l'accompagne, si le ministre est d'avis que des considérations d'intérêt public le justifient. Bien que chaque politique publique comporte des conditions et des critères d'admissibilité distincts, elle cible habituellement un groupe d'étrangers dans des circonstances semblables.

Des politiques publiques ont été utilisées et continuent d'être utilisées pour faire face à de multiples situations, comme faciliter les processus administratifs pendant la pandémie de COVID-19, faire face à une catastrophe ou à une situation de crise à court terme, faciliter l'immigration pour les populations à risque ayant besoin de protection, et aider à soutenir les objectifs de réunification des familles en donnant accès au programme de la catégorie du regroupement familial aux conjoints ou partenaires sans statut.

Les perspectives liées au sexe et à la diversité continueront d’être prises en considération dans le programme discrétionnaire d’IRCC dans le cadre de l’élaboration de ces outils et de la surveillance de leurs résultats, y compris l’utilisation de données ventilées, comme le sexe, l’âge et le pays d’origine.

### **Réinstallation des réfugiés**

IRCC finance des fournisseurs de services pour offrir des services de réinstallation (comme l’accueil à l’aéroport, la fourniture de logements temporaires, etc.) aux réfugiés pris en charge par le gouvernement dans les premières semaines suivant leur arrivée au Canada. Ces services tiennent compte du sexe et de la diversité des réfugiés en fournissant du personnel féminin et des interprètes, en veillant à ce que des mesures d’adaptation appropriées soient prises pour les mères célibataires et en effectuant une évaluation ciblée des besoins. Dans le cadre de cette évaluation, les femmes réfugiées peuvent être aiguillées vers des services particuliers offerts dans la collectivité ou par le fournisseur de services d’établissement, notamment des groupes de soutien aux femmes et des ateliers qui aident les femmes réfugiées à trouver un emploi.

IRCC facilite l’admission d’un nombre cible de résidents permanents dans la catégorie des réfugiés réinstallés. Les réfugiés sont des personnes résidant hors de leur pays d’origine et incapables d’y retourner par crainte d’être persécutées du fait de leur race, leur religion, leur nationalité, leur appartenance à un groupe social ou leurs opinions politiques.

La réinstallation des réfugiés a un impact sur tous les piliers du Cadre des résultats relatifs aux genres, à savoir l’éducation et le perfectionnement des compétences, la participation économique et la prospérité, le leadership et la participation démocratique, l’élimination de la violence fondée sur le sexe et la promotion de l’accès à la justice, et la réduction de la pauvreté, la santé et le bien-être. Elle le fait en protégeant les réfugiés qui en ont le plus besoin, comme les personnes qui font face à des difficultés disproportionnées en raison de leur sexe, de leur race, de leur origine ethnique, de leur religion, de leur âge, de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, ainsi que de leur incapacité physique ou mentale. En réinstallant ces personnes au Canada, où les droits des réfugiés sont protégés par la loi, les indicateurs de ces piliers du Cadre des résultats relatifs aux genres sont améliorés.

Les réfugiés réinstallés au Canada obtiennent le droit d’établissement en tant que résidents permanents. Ils ont accès à des possibilités d’éducation, peuvent participer librement à la vie économique, ont accès à des moyens qui permettent une pleine participation à la démocratie canadienne, bénéficient de la pleine protection du droit canadien contre la violence fondée sur le sexe et de son aide à l’accès à la justice, en plus d’avoir accès aux services de santé. L’acte de réinstallation en soi, qui consiste à déplacer des personnes d’un endroit où elles pourraient être persécutées vers une société où elles sont protégées par la loi, est important; la croissance du Programme de réinstallation des réfugiés au cours des cinq dernières années permet à ces répercussions positives à grande échelle d’atteindre un plus grand nombre de bénéficiaires.

En plus des effets du programme de réinstallation dans son ensemble, plusieurs de ses aspects particuliers profitent également à divers groupes faisant face à la persécution.

Dans le cadre du volet des réfugiés pris en charge par le gouvernement du Canada, le Programme d'aide aux femmes en péril reconnaît que les femmes et les filles sont souvent particulièrement vulnérables dans des situations de réfugiés et accorde la priorité à leur réinstallation au Canada. Le programme vise à donner aux femmes qui peuvent se trouver dans des situations précaires la possibilité d'accéder à la réinstallation, en reconnaissant qu'elles font face à des risques particuliers si elles ne font pas partie d'une unité familiale conventionnelle. La persécution fondée sur le sexe est un motif pour lequel une personne peut obtenir l'asile du Canada. De plus, en raison de leur situation particulière, les réfugiés réinstallés dans le cadre du Programme d'aide aux femmes en péril sont exemptés de l'exigence normale de démontrer leur capacité de s'établir au Canada à court et à moyen terme. Elles peuvent également recevoir des services de soutien à l'établissement supplémentaires une fois au Canada par l'entremise du Programme d'aide conjointe ou de services et d'aides à l'établissement adaptés au sexe.

Le Programme de protection d'urgence du Canada offre une protection aux personnes persécutées qui font face à des menaces immédiates pour leur vie, leur liberté ou leur sécurité physique. Le traitement accéléré offert dans le cadre du Programme de protection d'urgence aide les réfugiés à trouver la sécurité lorsqu'ils seraient autrement susceptibles d'être tués, d'être victimes de violence, d'agression sexuelle ou d'emprisonnement arbitraire, ou de retourner dans leur pays de nationalité ou leur ancienne résidence habituelle.

Le Canada continue également d'aider les survivants de Daech, dont bon nombre font partie de la minorité yézidie, en les réinstallant. Le Canada poursuit ses efforts pour réunir les enfants et les conjoints avec les membres de leur famille qui sont déjà au Canada et pour accorder la priorité au parrainage privé de réfugiés comme les femmes et les enfants yézidis.

L'engagement le plus récent du Canada à réinstaller au moins 40 000 réfugiés afghans met l'accent sur les personnes LGBTI et les femmes.

Le sexe de chaque nouvel arrivant fait l'objet d'un suivi, et certains groupes de parrainage au Canada se concentrent exclusivement sur la réinstallation de réfugiés LGBTI vulnérables. Le Ministère collaborera avec les partenaires internes de recherche et d'évaluation pour veiller à ce que les données pertinentes soient recueillies dans le cadre de cycles réguliers de surveillance et d'évaluation du rendement.

De plus, les données du programme sont recueillies à partir de données de sondages commandés obtenues auprès des signataires d'entente de parrainage<sup>9</sup> (SEP) – les énoncés de position et les sondages du [Conseil canadien pour les réfugiés](#), ainsi que de sources

---

<sup>9</sup> Les SEP sont les personnes ou les groupes qui ont conclu une entente avec IRCC pour être le répondant de réfugiés parrainés par le secteur privé.

internationales comme les documents de discussion de l'[Agence des Nations Unies pour les réfugiés](#) (HCR) et les rapports annuels du HCR et de l'[Organisation internationale pour les migrations](#) sur la réinstallation.

## **Asile**

IRCC est globalement responsable de la prestation du système d'octroi de l'asile au Canada, qui permet aux étrangers en sol canadien de demander la protection du Canada. Une personne peut présenter une demande de protection à l'[Agence des services frontaliers du Canada](#) (ASFC) à un point d'entrée ou à IRCC ou l'ASFC dans un bureau intérieur. Les agents évaluent si un demandeur d'asile est admissible à présenter une demande d'asile; le cas échéant, la demande d'asile est renvoyée à la [Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada](#) (CISR), qui est un tribunal administratif indépendant qui détermine la validité de chaque demande d'asile.

Le Programme d'asile contribue au pilier du Cadre des résultats relatifs aux genres qu'est la réduction de la pauvreté, la santé et le bien-être. En rendant des décisions justes et rapides sur les demandes d'asile, le programme pourrait indirectement contribuer à réduire le nombre de personnes vulnérables vivant dans la pauvreté, le nombre de femmes et d'enfants vivant dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire, le nombre de personnes vulnérables qui n'ont pas accès à un logement stable, sûr et permanent, à augmenter le nombre d'années en bonne santé et à améliorer la santé mentale.

Le Programme d'asile offre une protection aux personnes qui fuient la persécution et le risque de torture, une menace à la vie ou un risque de traitements ou peines cruels et inusités. Le système d'octroi de l'asile au Canada offre une protection fondée sur le genre aux personnes qui ont fui un État fragile ou un conflit et qui ont demandé l'asile en sol canadien, conformément aux Lignes directrices du président de la CISR sur les revendicatrices du statut de réfugié craignant d'être persécutées en raison de leur sexe, ou en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou de leur expression de genre. De plus, IRCC a élaboré des instructions précises sur l'exécution des programmes en ce qui concerne le traitement au Canada des demandes d'asile de mineurs et d'autres personnes vulnérables.

Bien qu'IRCC recueille des données ventilées selon le sexe, le pays d'origine et d'autres indicateurs clés, il cherchera des façons d'inclure d'autres mesures de rendement de l'ACS Plus.

## **Établissement**

Le Programme d'établissement tire profit des données recueillies par le Ministère sur tous les clients pendant leur processus d'immigration. En 2019, en plus des options relatives au sexe à la naissance de s'identifier comme femme ou homme, IRCC a offert la possibilité d'identifier son genre comme autre. Par conséquent, les données recueillies par l'entremise d'immigration – Environnement de déclarations d'ententes de contribution

(iEDEC) sur les clients et les services peuvent être ventilées selon le sexe à la naissance et en partie selon le sexe. Des données sur d'autres caractéristiques qui se recoupent, comme l'âge, la catégorie d'immigration, le niveau de scolarité et la situation familiale, sont disponibles pour les clients qui ont accès à des services d'établissement précis, y compris des cours de langue, du counseling à court terme ou des connexions communautaires.

Selon le modèle logique du Programme d'établissement, les données sur les résultats sont recueillies au moyen du Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants. Comme il est lié aux renseignements sur l'immigration, il permet la ventilation selon les caractéristiques des clients et, depuis 2020, selon la race. Le Ministère explore la façon d'utiliser les données disponibles à son plein potentiel en plus d'élaborer un plan d'ACS Plus plus solide pour le Programme d'établissement afin de promouvoir l'égalité entre les sexes.

Le Programme d'établissement recueille également des données sur les activités financées et les résultats qui ciblent les besoins de populations précises présentant des caractéristiques qui se recoupent, comme les femmes racialisées, les membres de la communauté LGBTQ2, les personnes handicapées et les aînés.

### **Collectivités accueillantes**

Les Connexions communautaires sont des services qui aident à établir des liens entre les clients et l'ensemble de la collectivité, les institutions publiques et les organismes communautaires. Ces services donnent aussi l'occasion aux partenaires, aux bénévoles et aux membres des communautés locales de participer activement aux programmes d'établissement. Les données sur les services admissibles dans le cadre de Connexions communautaires, comme le soutien par les pairs et le jumelage des familles, l'apprentissage informel des langues et les événements et activités de groupe, peuvent être ventilées en fonction de diverses caractéristiques qui se recoupent. L'information est recueillie au moyen de l'iEDEC, du Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants et de la base de données longitudinales sur l'immigration, qui établit un lien entre l'information sur l'immigration (caractéristiques des clients comme le sexe, le genre, l'âge, etc.) et l'information sur les services d'établissement et l'impôt sur le revenu.

### **Éducation et perfectionnement des compétences**

Les cours de langue et le perfectionnement des compétences essentielles sont les principaux services d'établissement. Les données sur l'accès aux cours de langue peuvent être ventilées en fonction des caractéristiques de l'immigration, comme le sexe à la naissance, le genre, l'âge, la scolarité et d'autres caractéristiques qui se recoupent. Les données sur les résultats d'apprentissage peuvent être ventilées selon la race. De même, les données sur l'accès aux activités de perfectionnement des compétences essentielles sont également recueillies et peuvent être ventilées selon diverses caractéristiques qui se recoupent.

## Participation à l'économie

Les données sur les services liés à l'emploi, ainsi que les données permettant l'analyse des résultats d'emploi (travail, recherche d'emploi, sources de revenu et montant, taux d'aide sociale), peuvent être ventilées. Ces renseignements sont recueillis par l'iEDEC, le Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants et la Base de données longitudinales sur l'immigration.

## Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Bien que les services liés à la santé et au bien-être relèvent principalement de la compétence provinciale, le Programme d'établissement recueille des données sur le nombre de personnes qui reçoivent des services de counseling à court terme, de soutien en santé mentale et d'aiguillage vers des services de santé et de santé mentale. Cependant, compte tenu des préoccupations évidentes en matière de protection de la vie privée, la collecte de ces données pose des défis.

Pour ce qui est de la réduction de la pauvreté, IRCC a la capacité de suivre l'utilisation et la durée de l'aide sociale. Ces renseignements sont disponibles dans la Base de données longitudinales sur l'immigration.

IRCC s'est engagé à renforcer la collecte continue de données ventilées utilisées pour éclairer les politiques et les programmes. En voici quelques exemples :

- Collecte de données ventilées sur la race dans le cadre du Sondage annuel sur les résultats des nouveaux arrivants.
- Saisie de renseignements plus solides et complets sur des populations précises (p. ex., les personnes LGBTQ2) en fournissant des définitions améliorées.

## Genre

Le document intitulé [Résultats en matière d'établissement – Rapport sur les FAITS SAILLANTS \(PDF, 2,8 Mo\)](#) (2021) montre que la conception des programmes d'établissement, comme le moment et l'endroit où les services sont offerts, peut avoir une incidence sur la capacité des nouvelles arrivantes d'accéder aux services. Une pénurie de services de garde d'enfants peut avoir des répercussions sexospécifiques, car les femmes sont généralement les principales pourvoyeuses de soins des enfants.

D'après les données de l'iEDEC, chez les femmes, le placement professionnel était la forme la plus courante d'intervention en matière d'emploi à long terme (51 %), et 72 % de tels placements n'étaient pas rémunérés, contre 52 % pour les hommes. Ces résultats montrent la nécessité d'appliquer une optique sexospécifique au Programme afin d'éliminer les obstacles propres à chaque sexe et de garantir des résultats équitables. La recherche pour aider les femmes a commencé, comme l'Initiative pilote pour les nouvelles arrivantes racialisées, qui permettra de recueillir des renseignements sur les méthodes efficaces pour aider cette population à trouver un emploi intéressant.

Les immigrantes et les réfugiées contribuent grandement aux collectivités canadiennes, mais elles sont souvent confrontées à des obstacles systémiques et institutionnels qui les empêchent de participer pleinement à la société canadienne. Parmi les défis auxquels sont confrontées les nouvelles arrivantes, mentionnons la violence familiale et fondée sur le sexe, des niveaux inférieurs de maîtrise des langues officielles et des niveaux variables d’alphabétisation, un accès inégal aux possibilités socioéconomiques, la dépendance à l’égard des membres de la famille; les responsabilités familiales, y compris la prestation de soins aux enfants et aux personnes âgées; l’isolement social; et les problèmes de santé et de santé mentale avec un accès moindre aux services destinés à la population en général. La pandémie de COVID-19 a exacerbé les inégalités entre les sexes pour les femmes, y compris les nouvelles arrivantes racialisées au Canada. Les disparités économiques entre les sexes ont été jugées particulièrement importantes pour les immigrantes avant la pandémie, peu importe depuis combien de temps elles sont au pays, et les immigrantes sont souvent concentrées dans des secteurs du marché du travail qui ont connu d’importantes pertes d’emploi pendant la pandémie.

En 2020-2021, 57 % des clients du Programme d’établissement étaient des femmes et six personnes se sont identifiées comme étant d’un autre genre. Dans l’avenir, IRCC utilisera les données recueillies dans le cadre du Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants pour explorer les résultats des clients du Programme d’établissement selon le sexe et un autre genre, y compris une évaluation de tout changement découlant de la COVID-19.

### **Minorités sexuelles et de genre**

Les membres de la communauté LGBTQ2 ont vécu des inégalités socioéconomiques pendant la pandémie de COVID-19. Certains nouveaux arrivants font face à des obstacles à leur intégration réussie, comme des problèmes de santé mentale et d’isolement social en raison de la stigmatisation au sein de leur communauté ethnique ou de leur famille, de la difficulté à trouver un logement abordable et de la difficulté à accéder à des possibilités économiques, à des soins de santé et à d’autres ressources communautaires pertinentes. Cette population est également plus à risque de perdre son emploi pendant la pandémie, comme dans le cadre de mises à pied ou d’une réduction des heures de travail.

À l’heure actuelle, IRCC n’a pas la capacité de ventiler les données pour la population LGBTQ2. Bien qu’il ne sera pas possible de recueillir ces renseignements au niveau du service, IRCC étudie la faisabilité de recueillir ces renseignements dans le Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants, en attendant une évaluation des préoccupations liées à la protection des renseignements personnels.

### **Aînés**

Certains nouveaux arrivants âgés font face à des difficultés d’établissement et d’intégration et sont souvent moins visibles dans la société canadienne. Bien que les nouveaux arrivants âgés jouent souvent un rôle clé au sein de leur famille, en prenant soin de leurs petits-enfants et en permettant à l’un des parents ou aux deux parents de

travailler, le soutien qu'ils fournissent peut compliquer leur parcours d'établissement. Les aînés de plus de 65 ans ne sont généralement pas sur le marché du travail et n'ont peut-être pas connu de perturbations économiques pendant la pandémie. Toutefois, la COVID-19 a eu d'importantes répercussions sur leur santé, leur espérance de vie, leur bien-être et leur qualité de vie. Les aînés immigrants ont déclaré des niveaux de soutien social inférieurs à ceux des aînés nés au Canada.

Une petite partie des clients du Programme d'établissement sont des aînés. Par exemple, en 2020-2021, seulement 5 % des clients étaient âgés de 65 ans et plus. IRCC utilisera les résultats du Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants pour examiner les résultats des nouveaux arrivants selon l'âge, y compris les aînés.

## **Jeunes**

Les obstacles à l'établissement pour les jeunes comprennent des niveaux inférieurs de maîtrise des langues officielles du Canada, des difficultés intergénérationnelles et d'intégration culturelle, ainsi que des difficultés à s'y retrouver dans le système scolaire ou à trouver un emploi. Les jeunes immigrants au Canada sont plus susceptibles d'être sans emploi, en particulier les jeunes femmes racialisées, en raison des inégalités persistantes entre les sexes. En 2020-2021, le tiers des clients du Programme d'établissement avaient moins de 30 ans. IRCC continuera de ventiler les données selon l'âge au niveau du service. Toutefois, l'examen des résultats se limite aux personnes âgées de 18 ans et plus lorsqu'elles ont répondu au sondage. Cela pourrait empêcher une analyse approfondie des résultats des services fournis aux populations plus jeunes.

Une évaluation officielle de l'initiative Travailleurs de l'établissement dans les écoles (TEE) est en cours et sera terminée d'ici le début de 2022. TEE est une initiative transversale qui fait l'objet d'un suivi dans l'iEDEC sous Services d'évaluation et d'aiguillage des besoins et des biens, Information et orientation, Connexions communautaires et Services liés à l'emploi. Les constatations et les recommandations découlant de l'évaluation ouvriront la voie à une meilleure collecte de données sur les populations prioritaires, y compris les jeunes.

## **Projet pilote des nouvelles arrivantes racialisées**

Les nouvelles arrivantes racialisées peuvent se heurter à de multiples obstacles à l'entrée sur le marché du travail du Canada, notamment la discrimination fondée sur le sexe et sur la race, les emplois précaires ou à faible revenu, l'absence de services de garde d'enfants abordables et les ressources de soutien social insuffisantes. Pour relever ces défis, IRCC a lancé le projet pilote des nouvelles arrivantes racialisées en décembre 2018 afin de soutenir l'emploi et l'avancement professionnel des nouvelles arrivantes racialisées.

Dans le budget de 2021, on a annoncé un financement de 15 millions de dollars sur deux ans pour prolonger le projet pilote des nouvelles arrivantes racialisées. Grâce à la prestation de services d'établissement, le projet pilote continuera d'améliorer les

possibilités économiques et d'accroître la participation des nouvelles arrivantes racialisées au marché du travail canadien afin qu'elles puissent mettre leurs talents au service de la croissance économique du Canada. IRCC continuera de surveiller cette initiative et l'obtention de résultats pour les clients.

Cette initiative appuie l'objectif global du Cadre canadien des résultats relatifs aux genres de la participation à l'économie et de la prospérité en augmentant les possibilités d'emploi et la participation au marché du travail des nouvelles arrivantes racialisées.

### **Lutter contre la violence fondée sur le sexe**

Au titre de la Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe (VFS), IRCC a reçu un financement de 1,5 million de dollars sur cinq ans (2017-2022) pour améliorer son programme d'établissement. Ce financement est utilisé pour mettre en œuvre une stratégie pour le secteur de l'établissement contre la VFS par l'entremise d'un partenariat coordonné d'organisations des secteurs de l'établissement et de la lutte contre la violence ([ngbv.ca](http://ngbv.ca)). Ce travail comprend l'établissement d'une base commune de connaissances sur la VFS et la formation des travailleurs de première ligne de l'établissement pour les aider à repérer les cas de violence.

Dans le budget de 2021, le gouvernement a annoncé un financement supplémentaire de 2 millions de dollars pour prolonger le partenariat contre la VFS afin de continuer à renforcer les capacités du secteur par la formation, les ressources et la collaboration intersectorielle.

Cette initiative appuie l'objectif global du Cadre des résultats relatifs aux genres du Canada concernant la VFS et l'accès à la justice en offrant du soutien et des ressources aux nouveaux arrivants victimes de violence et de mauvais traitements.

### **Responsabilité essentielle 3 : Citoyenneté et passeport**

#### **Citoyenneté**

En 2022-2023, le Programme de la citoyenneté travaillera avec des partenaires ministériels pour créer des données fondamentales sur la citoyenneté afin d'appuyer les priorités de recherche en matière d'ACS Plus et de lutte contre le racisme, y compris un examen des obstacles potentiels auxquels les clients peuvent faire face lorsqu'ils présentent une demande de citoyenneté.

En 2022-2023, le Programme de la citoyenneté travaillera également avec Statistique Canada pour obtenir les données de la Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM)-recensement afin d'analyser les mesures de l'obtention de la citoyenneté ventilées par pays de naissance, langue parlée à la maison, âge, sexe et statut de minorité visible. Cela permettra d'accroître la capacité du programme de produire des rapports sur les

répercussions et les résultats selon le sexe et appuiera l'élaboration d'indicateurs de programme dans une optique de lutte contre le racisme.

Le Programme de la citoyenneté recueille actuellement des données sur le sexe, l'âge et la langue au moyen du Sondage sur l'expérience client annuel d'IRCC. Les initiatives futures accroîtront la capacité du programme de produire des rapports sur les répercussions selon le sexe et la diversité, en recueillant des données sur l'accessibilité, les handicaps et l'origine ethnique.

En 2022-2023, le Programme de la citoyenneté travaillera avec des partenaires ministériels pour continuer à bâtir son infrastructure de données afin d'appuyer les priorités de recherche sur l'ACS Plus et la lutte contre le racisme.

## **Passeport**

IRCC collabore avec Service Canada et Affaires mondiales Canada pour faciliter les déplacements des Canadiens et contribuer à la sécurité des voyages en délivrant des documents de voyage canadiens qui sont reconnus et respectés partout dans le monde.

Le Programme de passeport contribue au pilier du Cadre des résultats relatifs aux genres visant à éliminer la violence fondée sur le sexe (VFS) et à promouvoir l'accès à la justice. Conformément au *Décret sur les passeports canadiens* et aux ententes avec les organismes d'application de la loi et de sécurité et d'autres ordres de gouvernement, les personnes reconnues coupables de mauvais traitements infligés aux enfants (délinquants sexuels transnationaux, délinquants sexuels liés aux enfants, facilitation du passage de clandestins ou de la traite de personnes) peuvent faire l'objet de sanctions ou de dispositions en vertu de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*.

Le Programme de passeport recueille des données ventilées selon le sexe, l'âge, etc., ainsi que des données sur le nombre de refus, de révocations ou d'annulations liés aux cas de maltraitance d'enfants (c.-à-d. délinquants sexuels transnationaux, agresseurs sexuels d'enfants) et le nombre de documents de voyage pour lesquels le statut est maintenant *suspendu* et dont la délivrance est refusée en vertu de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*. Des mesures visant à permettre la surveillance, la production de rapports et la capacité d'évaluer les répercussions des politiques sont en cours, notamment des initiatives de modernisation visant à passer à une nouvelle plateforme de délivrance de passeports qui devrait permettre au Programme de passeport de mieux utiliser les données qu'il recueille.

De plus, le Programme de passeport a élaboré des politiques opérationnelles qui appuient la diversité des sexes, l'égalité et l'inclusivité. Par exemple, les politiques opérationnelles et les directives qui appuient la délivrance de passeports ou d'autres documents de voyage imprimés avec un identificateur de sexe « X ». Depuis juin 2019, le programme offre un « X » (autre sexe) comme option d'identification pour mieux répondre aux besoins des personnes qui ne s'identifient pas exclusivement comme des femmes ou des hommes.

Le Programme de passeport recueille plusieurs éléments d'information clés au moyen du formulaire de demande, comme le sexe (y compris l'identificateur de sexe « X »), la date de naissance (âge) et le lieu de naissance. D'autres données démographiques sur les clients sont recueillies au moyen du sondage annuel sur l'expérience client. Cela permet l'ACS Plus à diverses étapes des interactions des clients avec le programme.

Les données recueillies montrent que les demandeurs proviennent de diverses structures familiales, ce qui souligne la nécessité d'examiner attentivement les méthodes de collecte de données inclusives, par exemple, un récent changement de politique a reconnu que l'exigence de données sur le « nom de jeune fille de la mère » d'un demandeur n'est pas une terminologie inclusive, certaines familles étant composées uniquement de parents de sexe masculin. Dans une autre analyse, nous avons constaté que le fait de demander le nom de famille des parents à la naissance représente mieux une population diversifiée et utilise un langage moderne acceptable pour un plus grand nombre de personnes.

Le Programme a élaboré un plan de politique opérationnelle axé sur les risques avec les objectifs suivants liés à l'ACS Plus :

- Réduire les obstacles pour les groupes défavorisés;
- Améliorer l'accès pour les personnes handicapées;
- Reconnaître les diverses structures familiales, y compris la garde, le placement en famille d'accueil, l'adoption et la gestation pour autrui;
- Éliminer les préjugés.

En 2021, IRCC a répondu à l'appel à l'action 17 du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, dans le but de remédier aux séquelles laissées par les pensionnats et de faire avancer le processus de réconciliation au Canada. Notre réponse permettra aux survivants des pensionnats indiens et aux membres de leur famille de remplacer gratuitement les documents d'identité valides délivrés par IRCC, y compris les passeports, sous le nom autochtone qu'ils ont repris. Ce processus axé sur le client éliminera les frais associés aux passeports, aux cartes de résident permanent et aux certificats de citoyenneté canadienne, du 31 mai 2021 au 30 mai 2026. L'appel à l'action 17 fera l'objet d'une surveillance afin de permettre l'analyse continue de cette initiative.

Des mesures visant à permettre la surveillance, la production de rapports et la capacité d'évaluer les répercussions des politiques sont en cours, notamment des initiatives de modernisation visant à passer à une nouvelle plateforme de délivrance de passeports qui devrait permettre au Programme de passeport de mieux utiliser les données qu'il recueille.

### **Solution de reconnaissance faciale**

IRCC utilise la photo fournie par les demandeurs de documents de voyage pour effectuer des comparaisons biométriques faciales au moyen de sa solution de reconnaissance

faciale (SRF), qui aide à vérifier et à valider leur identité à l'aide du cadre de gestion de l'identité du Programme de passeport.

Le programme a toujours atténué les risques découlant du biais algorithmique en demandant à un opérateur humain d'examiner les constatations du système pour une analyse plus approfondie. Seuls les employés désignés d'IRCC, qui ont reçu une formation officielle pour effectuer une analyse de comparaison faciale, peuvent déterminer si une correspondance potentielle de la SRF consiste en deux identités portant la même photo. IRCC tirera parti d'une mise à niveau prévue de l'algorithme qui appuie la SRF pour reproduire des parties du projet de recherche sur l'ACS Plus afin d'évaluer la capacité de cette nouvelle version à réduire davantage les biais.

IRCC a entamé le processus de création d'un environnement de recherche et de développement qui pourrait être utilisé pour étudier les tendances de l'industrie en matière de reconnaissance faciale et mettre à l'essai des améliorations continues de la SRF. Cela permettra d'améliorer l'intégrité, la gestion de l'identité et le service à la clientèle.

Le Ministère s'efforce d'exercer un plus grand contrôle sur la portée, la méthodologie de recherche et la capacité d'analyse, ainsi que sur la surveillance de l'algorithme de la SRF du Programme de passeport. Les principales conclusions seront ensuite tirées des données obtenues de son propre système et de ses clients plutôt que d'extrapoler à partir de rapports de tiers.

La recherche et le développement feront partie intégrante de la préparation de réponses fondées sur des données probantes aux demandes de renseignements concernant l'utilisation et l'efficacité de la technologie de reconnaissance faciale sur l'équité et les biais démographiques. L'analyse fondée sur des données probantes et l'utilisation de la technologie de reconnaissance faciale sont nécessaires pour répondre à la demande du Ministère d'intégrer l'ACS Plus dans le travail quotidien afin de produire de meilleurs résultats et d'aider à atténuer les préoccupations potentielles imprévues pour les clients d'IRCC.

## **Services internes**

### **Participation aux forums internationaux**

IRCC continue de travailler avec ses partenaires internationaux pour respecter les obligations internationales du Canada en matière de protection, qui comprennent la protection des réfugiés, en particulier les femmes et les enfants vulnérables. Cela comprend la défense de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés tenant compte des sexes, qui protège mieux les réfugiés vulnérables et favorise leur autonomisation, confirme les obligations légales internationales et renforce la coopération internationale pour favoriser des interventions globales auprès des réfugiés.

Au premier forum mondial ministériel sur les réfugiés tenu sous le Pacte mondial sur les réfugiés en décembre 2019, le Canada a promis de continuer à fournir des mesures de protection aux réfugiés ayant des besoins particuliers, en mettant l'accent sur les femmes hautement vulnérables, les enfants et les personnes LGBTI qui sont victimes de persécution ou de violence dans leurs pays d'origine. IRCC continue de travailler avec le HCR dans le cadre de son programme de réinstallation des réfugiés afin de fournir une protection aux personnes vulnérables en Amérique centrale, notamment les catégories désignées ci-dessus.

IRCC continue aussi à appuyer l'approche sexospécifique de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, en intégrant et soulignant les considérations liées au genre dans les discussions bilatérales, régionales et multilatérales.

### **Évaluation et mesure du rendement**

IRCC a élaboré un protocole d'ACS Plus pour l'évaluation et la mesure du rendement. Il contient une série de considérations, de questions clés et de principes directeurs à appliquer aux phases de planification, d'exécution et de production de rapports des évaluations de programme et à l'appui de la surveillance du rendement.

Le protocole est déjà appliqué aux évaluations actuelles, ce qui renforcera l'ACS Plus et l'information contenue dans les rapports finaux, contribuant idéalement à l'amélioration des programmes dans ce domaine.

Les considérations relatives à l'ACS Plus sont également appliquées aux profils d'information sur le rendement des programmes d'IRCC, y compris les indicateurs, le cas échéant.

### **Effectif d'IRCC**

En tant qu'organisation, l'inclusion, la diversité et les langues officielles sont des aspects importants de l'effectif du Ministère, un effectif qui, à son tour, effectue l'ACS Plus du Ministère et l'applique à ses politiques et programmes. IRCC cherche à renforcer sa culture de diversité, d'inclusion et de dualité linguistique. Afin de renforcer l'engagement d'IRCC à fournir un lieu de travail exempt d'obstacles et inclusif, IRCC explore la possibilité d'utiliser des données ventilées dans la mesure du possible, tout en respectant le Code de confidentialité, afin de cerner les inégalités entre les différentes sous-catégories au sein de l'effectif d'IRCC, que les données ventilées ne peuvent pas saisir.

Au sein du Ministère, une optique de l'ACS Plus a été appliquée dans le contexte de la COVID-19 et de l'avenir du travail. Plus précisément, la recherche de résultats plus équitables dans l'ensemble de l'effectif est au cœur même de l'initiative sur l'avenir du travail et se reflète dans la conception et l'approche globales de la transition de l'organisation vers un milieu de travail hybride.